



# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

*Version présentée en Conseil municipal*

*Le 28 février 2019*

# DOB 2019 – SOMMAIRE

**Débat d'orientation budgétaire** : Le D.O.B s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I) et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

La loi NOTRe (loi portant sur le Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a renforcé le contenu du D.O.B. Outre les informations relatives à la préparation du budget primitif, l'exécutif doit présenter au Conseil municipal dans le cadre du DOB : un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, et la structure et la gestion de la dette.

## Contexte économique et financier

- ✓ Contexte global des Finances Publiques
- ✓ Loi de Finances pour 2019 – dispositions touchant le bloc communal

## Rétrospective financière de la Commune

- ✓ Le contexte de l'exercice 2018
- ✓ Analyse de la santé financière de la Commune
- ✓ Focus sur la gestion de la dette
- ✓ Constats et enseignements

## Perspective et stratégie financière

- ✓ Cadrage et choix de gestion
- ✓ Objectifs stratégiques

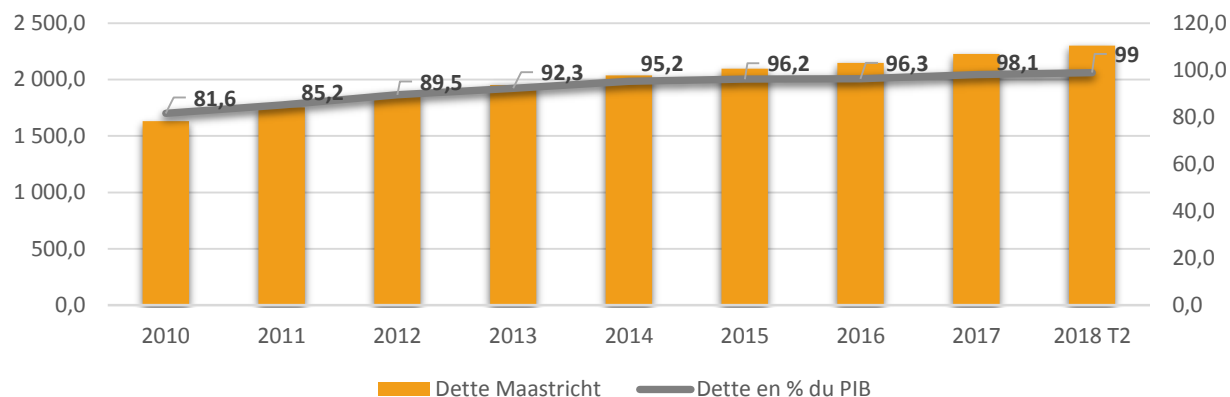
## Orientations budgétaires 2019

- ✓ Recettes de fonctionnement
- ✓ Dépenses de fonctionnement
- ✓ La capacité d'investissement
- ✓ La section d'investissement



## Loi de Finances initiale 2019 – consolidation budgétaire

Solde budgétaire de l'Etat - Dette au sens de Maastricht (en M€)



- ✓ L'objectif de réduction du déficit public : 2,8% du PIB en 2019.
- ✓ Une prévision inflationniste à 1,3%
- ✓ Un taux de croissance (du PIB) de 1,7% (jugé optimiste par le secteur bancaire – 1,3%).
- ✓ Un taux de prélèvements obligatoires qui s'établit à 44,2% du PIB (44,3% en 2018)

### Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement (PLF 2019)

% du PIB	2016	2017	2018	2019
Capacité de financement des administrations publiques	-3,5	-2,7	-2,6	-2,8
Soldes structurel des administrations publiques	-2,5	-2,3	-2,2	-2,0
Etat	-3,4	-2,8	-3,1	-3,6
Organismes d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Collectivités locales	0,1	0,0	0,1	0,1
Administrations de sécurité sociale	-0,1	0,3	0,6	0,8
Dette des administrations publiques	98,2	98,5	98,7	98,6
Taux de Prélèvements obligatoires	44,6	45,3	45,0	44,2
Taux de dépenses publiques (hors crédits d'impôts)	55,0	55,1	54,6	54,0

Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous-secteurs du fait des arrondis (au plus 0,1 point)

Sources : PLF 2019, Natixis.

### L'objectif de diminution de la dépense publique locale

- ✓ La contribution des collectivités au solde des Finances publiques sur la période 2018-2022 de -3pts de PIB, soit une économie demandée de **13 Mds €** :
  - ❖ La contractualisation pour les CT dont les dépenses réelles de fonctionnement > 60 M€ (322 plus grandes collectivités) : **pacte de confiance**
  - ❖ La stabilisation des concours financiers
  - ❖ La maîtrise de l'endettement (non contraignant) : Capacité de désen. < 12 ans pour les Communes
  - ❖ L'impact sur les opérateurs de l'Etat en lien avec les Collectivités (Agence de l'eau, FISAC, EPFL, CCI notamment)

% Evol	NDPE APUL	Contra°	APUC (Etat)	ASS (Sécu sociale)
Norme 2018	+ 0,9%	+ 1,2%	+ 0,8%	+ 0,4%
BP Tignes 2018	<b>+ 1,6 %</b>			

→ Cet objectif est non prescriptif (art 72C sur la libre administration des CT)

### La traduction sur les concours financiers de l'Etat

- ✓ Stabilisation des prélèvements sur recettes en 2019 : 40,5 Mds €
- ✓ Maintien du niveau de DGF (contrepartie du dispositif de contractualisation) : 26Mds € (18,3 Mds pour le bloc communal)
- ✓ Minoration des variables d'ajustement du bloc communal : -11,9% sur la DCRTP (**-54K€ pour Tignes**)

#### Prélèvements sur recettes (PSR) : 40,5 Mds € enveloppe encadrée

DGF	27,00	DGD	1,50
DSI + DEL	0,10	DGE Départ.	0,10
DRES + DDEC	1,00	DETR + DPV + Autres	1,30
FMDI	0,50	DSIL	0,50
FDPTP	0,30	Autres	2,20
DCRTP	3,00		
Autres	3,00		

#### Enveloppe libre

FCTVA	5,60
TVA régions	4,30

Source : Support à la prépa du DOB, version de décembre 2019 – Agate

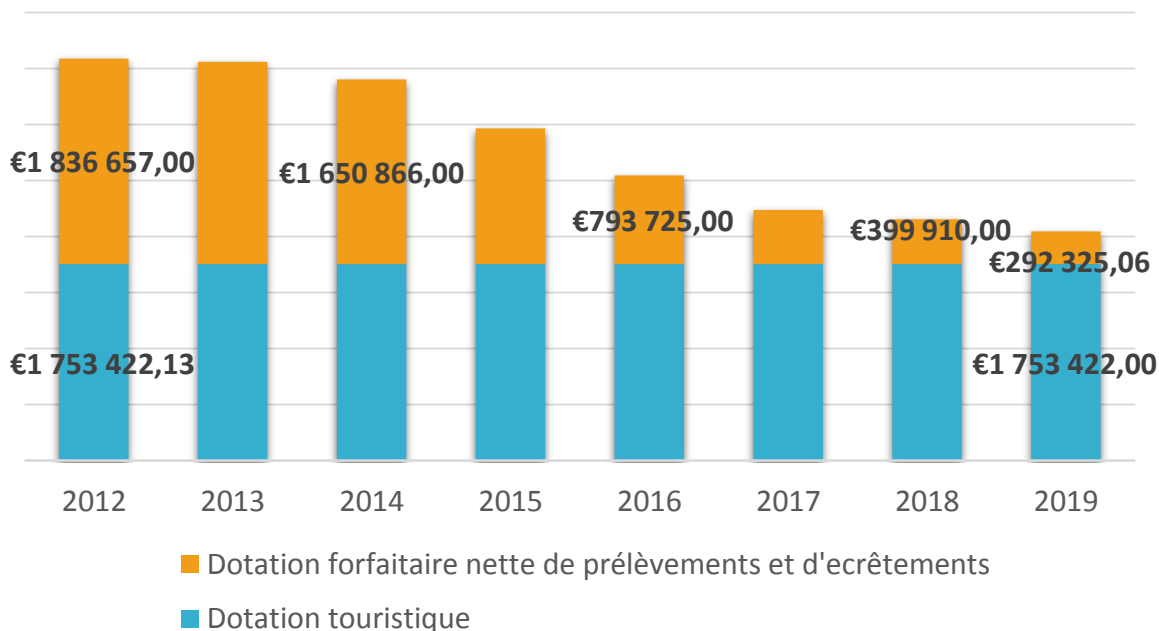
## GEL DES DOTATIONS ?

- ✓ Absence de diminution de la DGF en valeur mais Financement de l'augmentation de l'enveloppe dédiée à la péréquation verticale (DSU, DSR et DNP) par un aménagement du dispositif d'écrêtement de la dotation forfaitaire (% des RRF n-2 pour les communes possédant un potentiel fiscal élevé)
- ✓ En 2018 en Savoie, 20 communes se verront prélever directement sur leur fiscalité....  
*Au global, les communes savoyardes ont perdu la moitié de leur DGF depuis 2014*
- ✓ Extension du périmètre des variables d'ajustement au bloc communal : - 11,7% de la DC RTP (61 Communes en Savoie)

Enveloppe DGF au niveau national :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Env. DGF en Mds €	40,1	36,6	33,2	30,8	26,9	<b>26,9</b>

Evolution de la DGF - TIGNES



# DOB 2019 - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

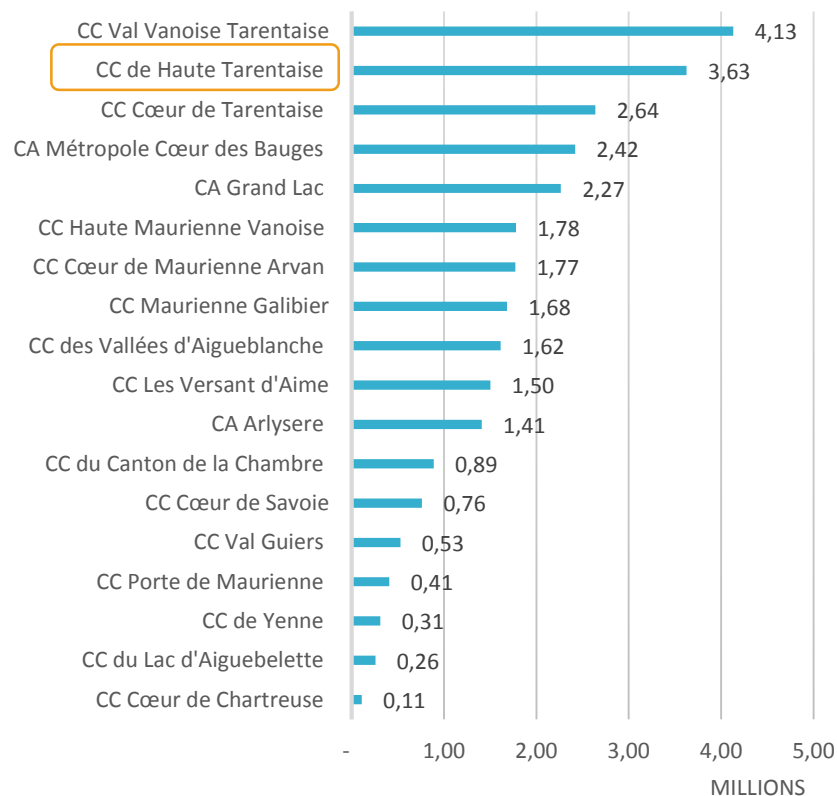
Contexte global des Finances Publiques

Loi de Finances pour 2019 – Dispositions pour les communes

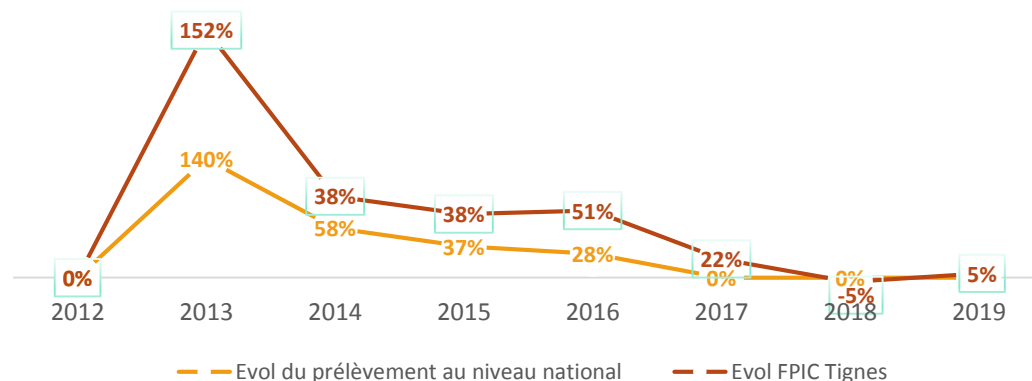
## FPIC

Même prélèvement qu'en 2018 : **1 milliard d'euros**

### FPIC 2018 - EPCI SAVOIE



### EVOLUTION COMPARÉE DU PRÉLÈVEMENT FPIC - ENVELOPPE GLOBALE / TIGNES



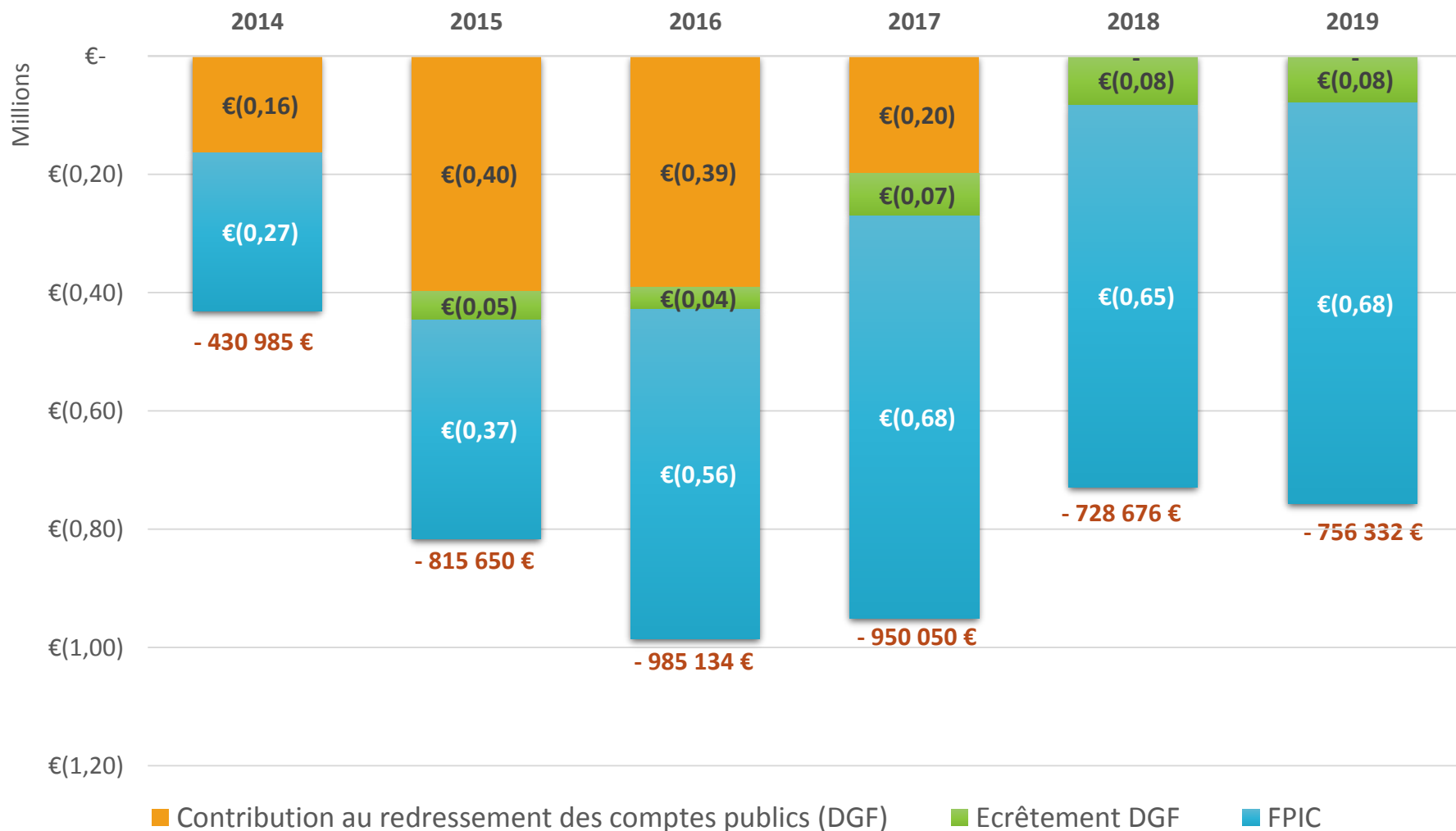
L'inachèvement de [la réforme territoriale](#) et les nombreuses recompositions intercommunales en Savoie vont avoir un impact important sur les communes contributrices dont la situation intercommunale n'évolue pas en 2019 (*pour rappel, une ponction FPIC/hab en savoie de 64 € en 2018, vs 15 € au niveau national*).

**Estimation FPIC 2019 Tignes : 678 K€ (+5%)**

Contexte global des Finances Publiques

Loi de Finances pour 2019 – Dispositions pour les communes

## Synthèse des prélèvements sur recettes – Tignes



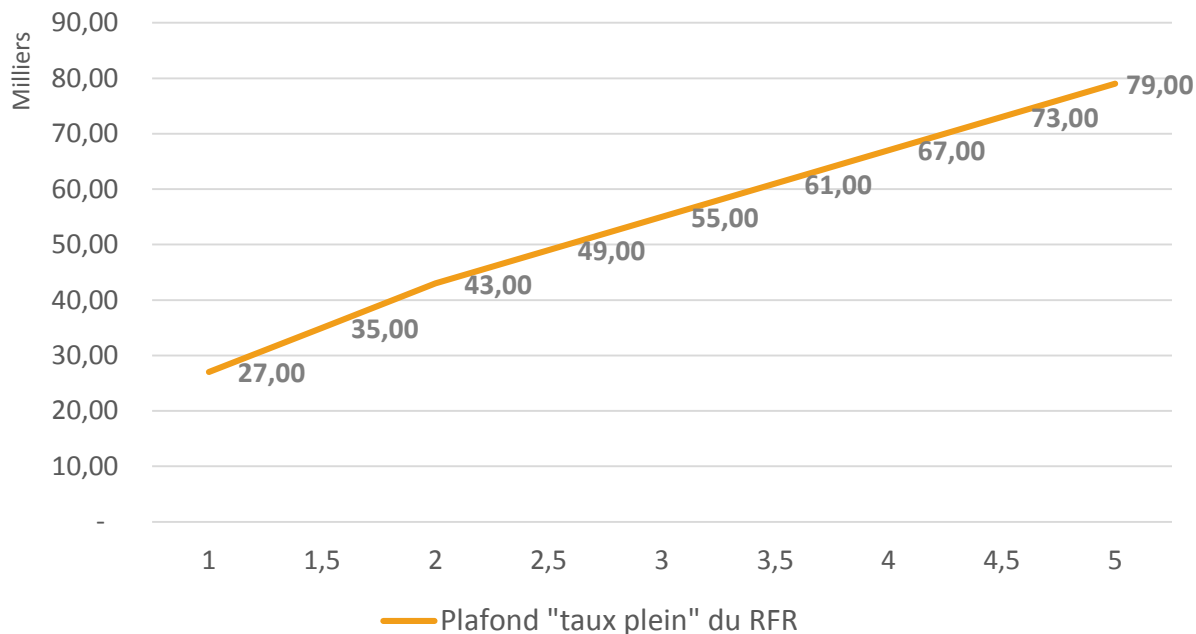


## LA REFORME DE LA TAXE D'HABITATION (aucune disposition dans la Loi de Finances pour 2019)

Annnonce du Président de la république lors de la 1<sup>ère</sup> conférence des territoire en juillet 2017 : Annulation du projet de révision des VLC des locaux d'habitation – « Exonération » de 80% des redevables TH sur la période 2017/2020 (traduction dans l'art.5 de la LF 2018) – Coût pour l'Etat de 10,1 Mds €

### ● POUR QUI ?

Plafond de ressources (RFR par foyer fiscal) pour bénéficier de l'exonération de TH (en millier d'euros)



### ○ A QUEL RYTHME ?

2018

Dégrèvement de 30% pour les foyers fiscaux éligibles

2019

Dégrèvement à hauteur de 65% pour les foyers fiscaux éligibles

2020

Dégrèvement de 100% pour les foyers fiscaux éligibles

L'Etat compense intégralement le produit de TH auprès de la Commune

**NB : A partir de 2018, si une Commune décide une augmentation de Taux, celle-ci sera à la charge du contribuable (l'état ne prenant en charge les dégrèvements que sur la base de l'année de référence, soit 2017).**

# DOB 2019 - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

## Contexte global des Finances Publique

## Loi de Finances pour 2019 – Dispositions pour les communes

### Intercommunalité

- ✓ Réforme de la dotation d'intercommunalité (prime au EPCI les plus intégrés)
- ✓ Mise en place des dispositions de la loi NOTRe (GEMAPI, Eau et Asst)

### Investissement local

- ✓ Grand Plan d'investissement sur la période 2018-2022 (dotation de soutien à l'investissement local) – enveloppe de 570 M€ en 2019. Le préfet fixe les orientations en matière de priorité de répartition de la DSIL
- ✓ Report de l'automatisation des déclarations FCTVA et maintien du taux de récupération (16,404% du montant TTC de la dépense)

### Fiscalité

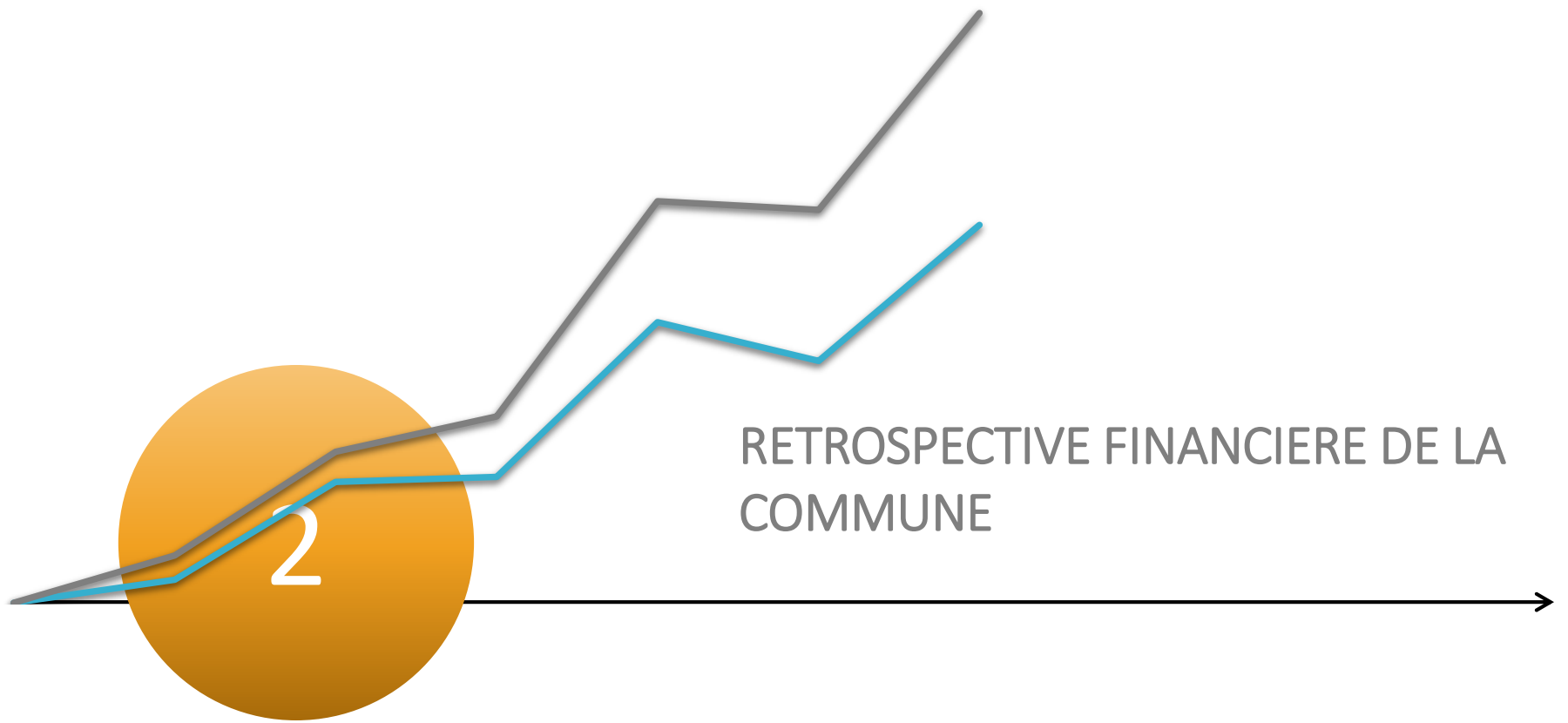
- ✓ Quid de travaux complémentaires suite à l'avis du Conseil constitutionnel en date du 27 décembre 2017 ? Réflexion globale sur la réforme de la fiscalité locale devrait être menée rapidement (afin de ne pas contrarier les élections municipales de 2020)
- ✓ Versement de la Taxe de séjour par les plateformes de réservation en ligne (au plus tard le 31 décembre de l'année) + **Nouvelles sanctions prévues dans les articles L2333-34-1 et L2333-43-1 du CGCT**
- ✓ Application en 2019 du taux de variation de l'IPCH pour la révision des VLC des locaux d'habitation (en 2018 => 2,2%)
- ✓ Fin de l'intégration des locaux des artisans au sein des locaux industriels, et intégration au sein des locaux professionnels (impact sur le niveau de CFE)

### Elus locaux

- ✓ Mise en place d'un abattement fiscal (Fraction représentative des frais d'emploi - FRFE spécifique concernant les indemnités des Maires (augmentation constaté depuis 2017) de communes de moins de 3500 habitants, sous réserve qu'ils n'aient pas bénéficié de remboursement de frais de transport et de séjour durant le mois (en dehors du territoire communal).

### Divers

- ✓ Expérimentation du Compte financier unique (CFU) + création d'agences comptables



- ✓ Traitement proactif des remarques formulées par la Chambre régionale des comptes dans le cadre de son contrôle sur la période 2007/2015 (qualité comptable, gestion des périmètres délégués etc.). Poursuite des efforts visant à la « remise à plat » de nos procédures, et de nos relations contractuelles,
- ✓ Anticipation des incidences liées aux futurs transferts de compétences (Loi NOTRe) : Eau & Asst, GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations),
- ✓ Mise en place d'un management par objectifs (réorganisation de la gouvernance du territoire),
- ✓ Gestion active de la dette (réaménagement important effectué en décembre 2018),
- ✓ Structuration d'un nouveau modèle d'investissement fondé sur l'équilibre entre maintien d'une santé financière saine et projets structurants ambitieux,
- ✓ Création des conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une vision « urbaine » assumée (équipement, cœur de quartier et logique de services : famille, transports etc.)
- ✓ Accompagnement financier et technique de la SEM SAGEST Tignes développement dans un contexte tendu de ses ressources, et mise en perspective des potentialités et des évolutions futures de la société.

# DOB 2019 – RETROSPECTIVE FINANCIERE DE LA COMMUNE

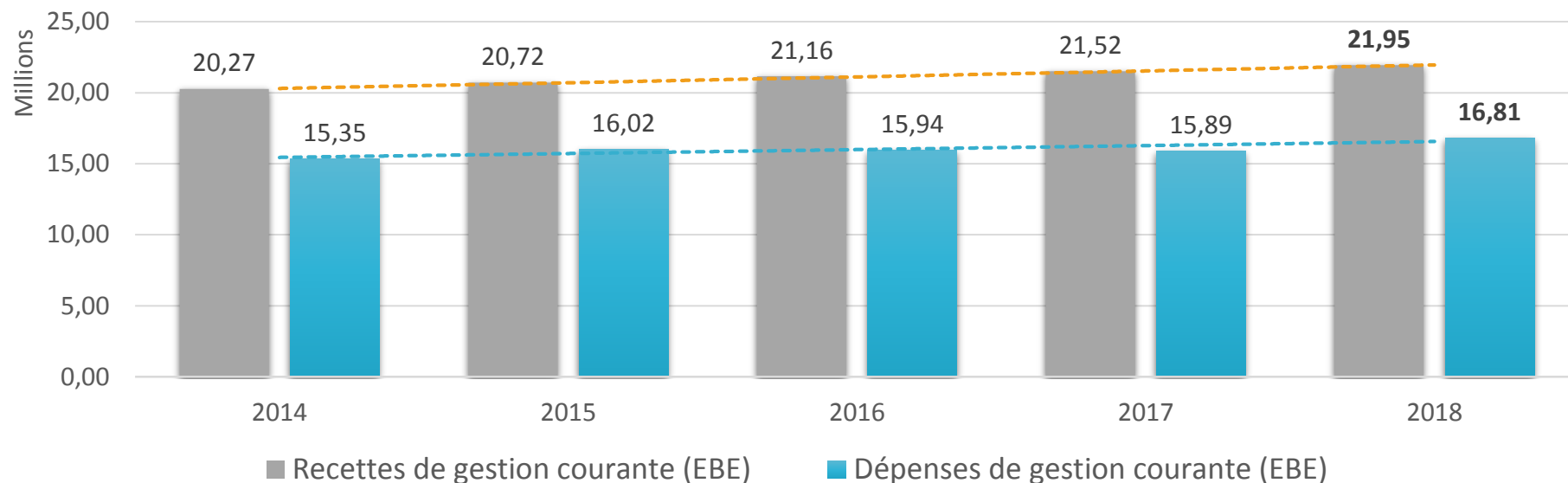
Le contexte de l'exercice  
2018

Analyse de la santé  
financière de la Commune

Focus sur la gestion de la  
dette

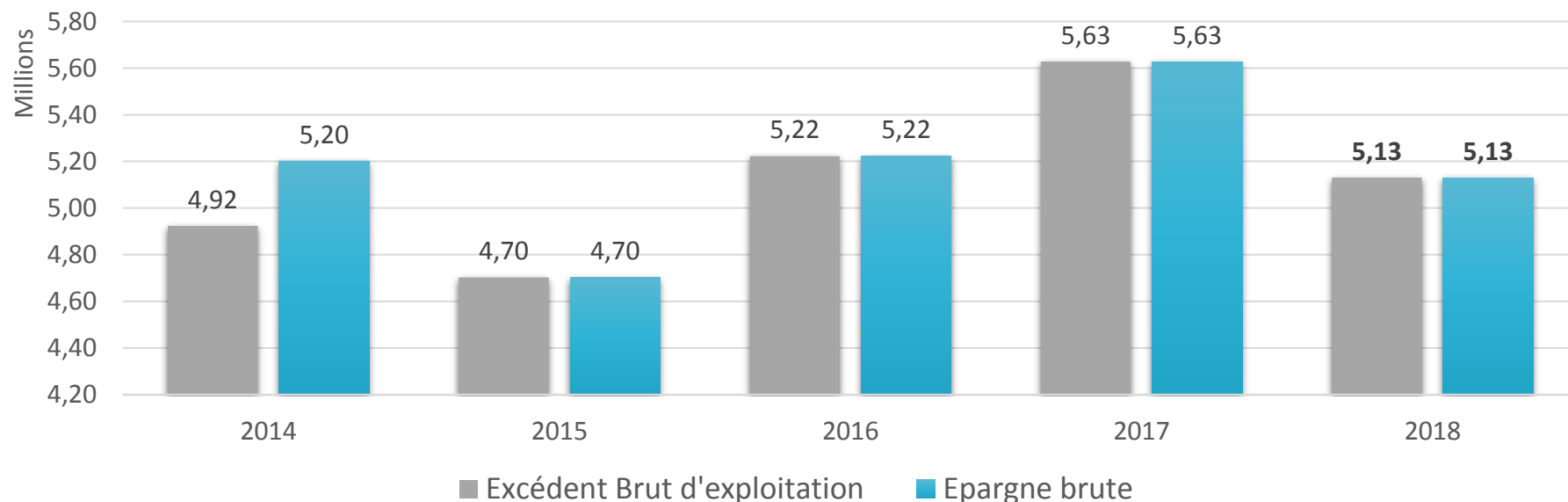
Constats et  
enseignements

## Evolution des Recettes et des dépenses de fonctionnement (€) - EBE



- ✓ Sur la période 2014 – 2018, l'évolution moyenne a été de 0,57% pour les recettes et de 1,13% pour les dépenses : effet ciseau négatif (+5,82 % d'augmentation des dépenses en 2018).
- ✓ En 2018, la Commune a bénéficié d'une évolution de ses recettes (+1,99%), notamment en raison d'une augmentation marquée du produit de Taxe de séjour, d'une évolution plus importante que prévu du produit de la fiscalité directe locale, et d'un dynamisme toujours important des activités immobilières (DMTO).
- ✓ Le niveau des charges courantes augmente de façon importante et se situe à son plus haut niveau depuis 2014. En cause notamment les conditions météorologiques exceptionnelles (impact sur les fluides, le déneigement etc), ainsi que l'augmentation des concours financiers à destination des périmètres gérés par TD.

## Performance d'exploitation



Un niveau d'EBE (excédent brut d'exploitation) qui atteint 5,13 en 2018 (5,63 M€ en 2017), soit un niveau correspondant à la norme de performance fixée par la Commune depuis le début du mandat (plus haut niveau historique en 2017), et ce malgré un effet ciseau négatif sur l'exercice.

Pour rappel, la municipalité s'était fixé comme cap un niveau d'EBE de 4,30 M€ minimum par an pour maintenir une capacité d'investissement durable (à même de permettre la réalisation d'un programme d'investissement ambitieux, et de supporter les contraintes financières imposées au secteur public local).

*NB : L'Epargne brute est le niveau de mesure pris en compte au plan national pour mesurer la performance de la section de fonctionnement d'une collectivité (Charges réelles – Dépenses Réelles).*

# DOB 2019 – RETROSPECTIVE FINANCIERE DE LA COMMUNE

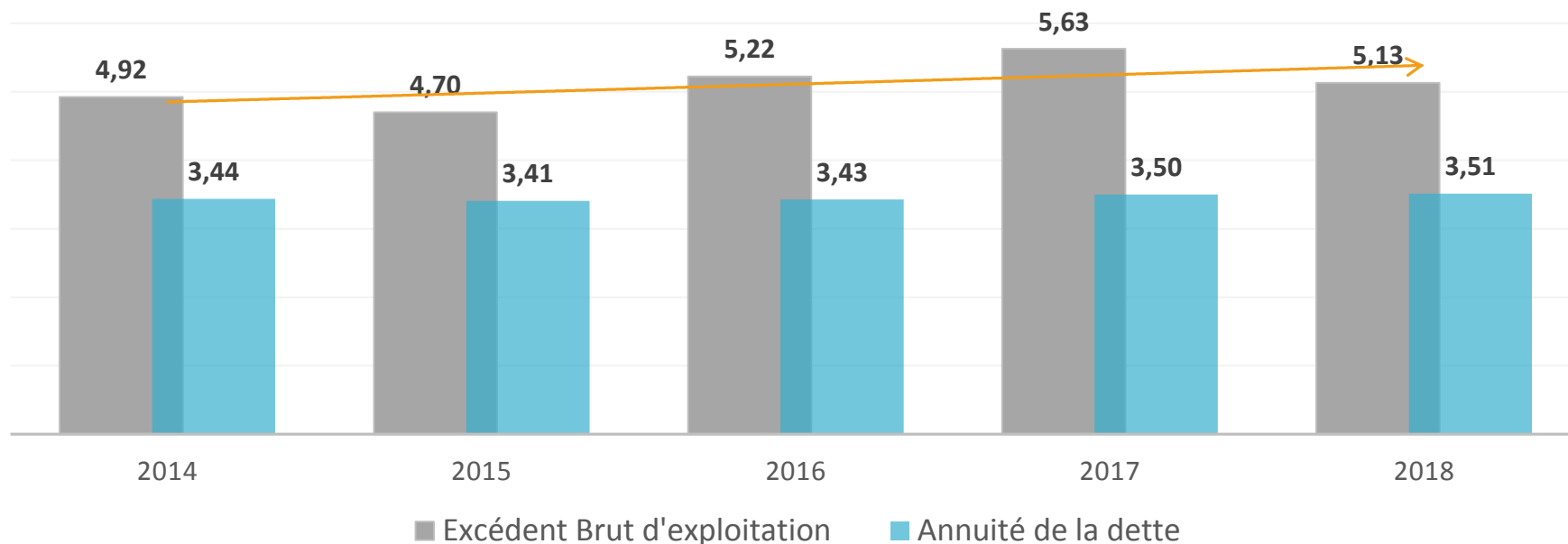
Le contexte de l'exercice  
2018

Analyse de la santé  
financière de la Commune

Focus sur la gestion de la  
dette

Constats et  
enseignements

## Excédent brut d'exploitation et annuité de la dette (en M€)



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Seuil d'alerte / prudence
Annuité / EBE	67%	66%	72%	66%	62%	68%	> 85%
Ratio d'équilibre	85%	86%	94%	92%	86%	89%	> 100%
Capacité de désendettement (EBE) en années	6,48	6,36	6,77	5,66	5,02	5,17	> 11-13 ans

L'excédent net de gestion s'élève en 2017 à **1 617 074 €** (conforme à la moyenne sur la durée du mandat)

# DOB 2019 – RETROSPECTIVE FINANCIERE DE LA COMMUNE

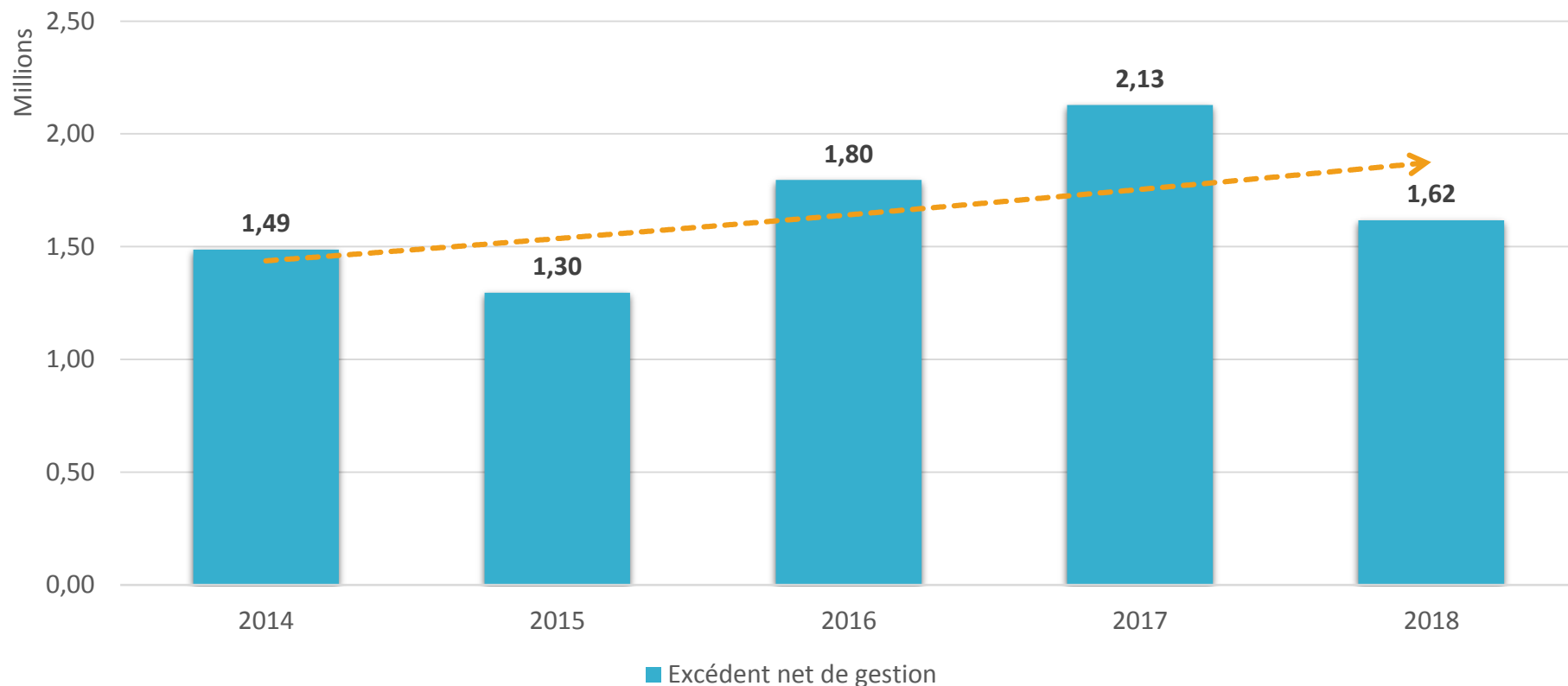
Le contexte de l'exercice  
2018

Analyse de la santé  
financière de la Commune

Focus sur la gestion de la  
dette

Constats et  
enseignements

## Excédent net de gestion (en M€)



Après une chute continue de l'excédent net de gestion de 2012 à 2015, les bons résultats 2016, puis 2017 ont permis une reprise de la capacité d'investissement de la Commune, la clôture 2018 affiche un autofinancement stable, dans la moyenne de ceux constatés depuis le début du mandat (1,62 M€). Cette somme est directement mobilisable pour financer les dépenses d'équipement de la Commune.



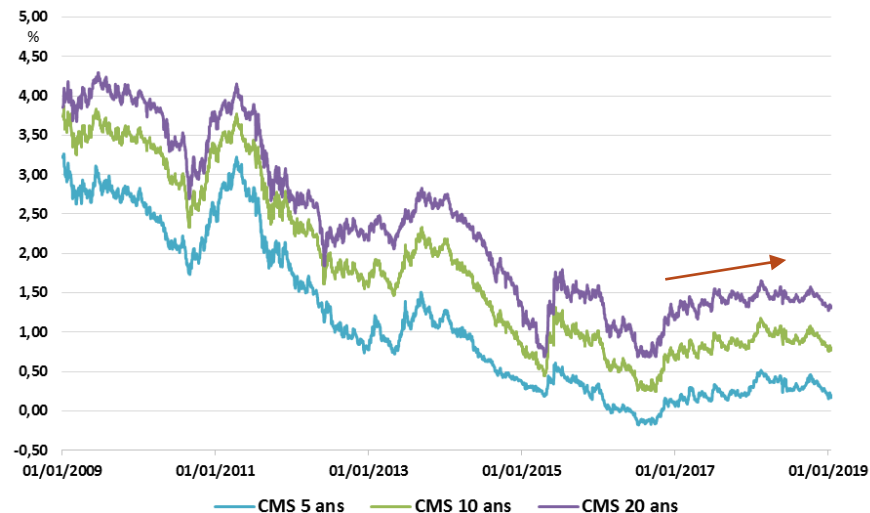
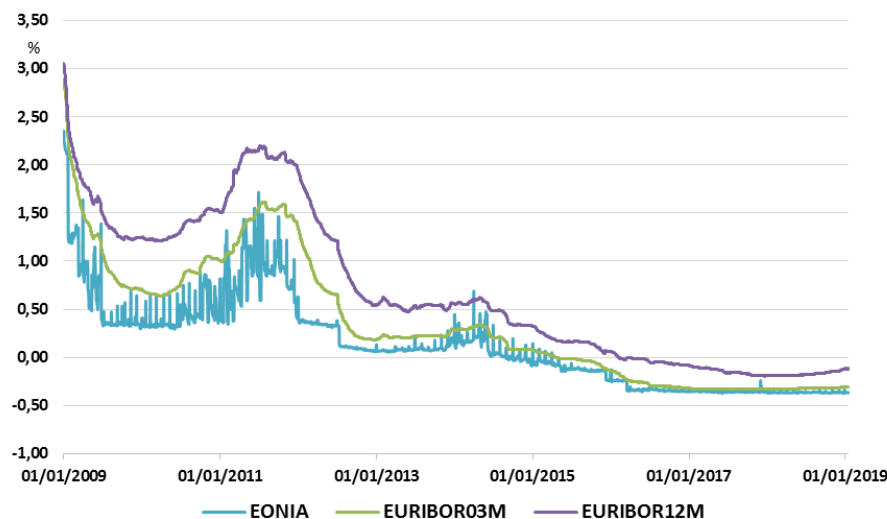
# DOB 2019 – RETROSPECTIVE FINANCIERE DE LA COMMUNE

## Le contexte de l'exercice 2018

## Analyse de la santé financière de la Commune

## Focus sur la gestion de la dette

## Constats et enseignements



En 2018, la BCE a progressivement réduit le volume de son programme de rachat d'actifs. Ce dernier s'est interrompu le 1<sup>er</sup> janvier 2019. La BCE n'envisage pas de remontée des taux directeurs avant au moins l'automne 2019. Au Royaume-Uni, le refus du plan proposé par Theresa May par la Chambre des Communes prolonge l'incertitude. Pour les élections européennes, les forces en présence ne sont pas encore établies.

Pour autant, les marchés intègrent aujourd'hui dans leurs anticipations un scénario de stabilité de l'institution européenne accompagné d'un accord trouvé avec la Grande-Bretagne. Par conséquent, le scénario central amène plutôt à une certaine stabilité voire une petite baisse des taux. Bien évidemment, un scénario moins attendu pourrait conduire à une hausse des taux européens, bien qu'un Brexit devrait plutôt conduire à une hausse des taux au Royaume-Uni et une baisse en Europe liée au mouvement de « flight to quality ».

**Taux courts :** La BCE a prévu de maintenir ses taux directeurs. Les taux courts sont négatifs et devraient rester très bas en 2019.

**Taux longs :** Les taux longs sont repartis à la baisse en fin d'année 2018, effaçant la progression de fin 2017. Si la BCE a terminé son *quantitative easing*, elle restera vigilante sur la solidité de la zone Euro et interviendra si besoin. Les taux longs européens devraient rester assez bas en 2019.

# DOB 2019 – RETROSPECTIVE FINANCIERE DE LA COMMUNE

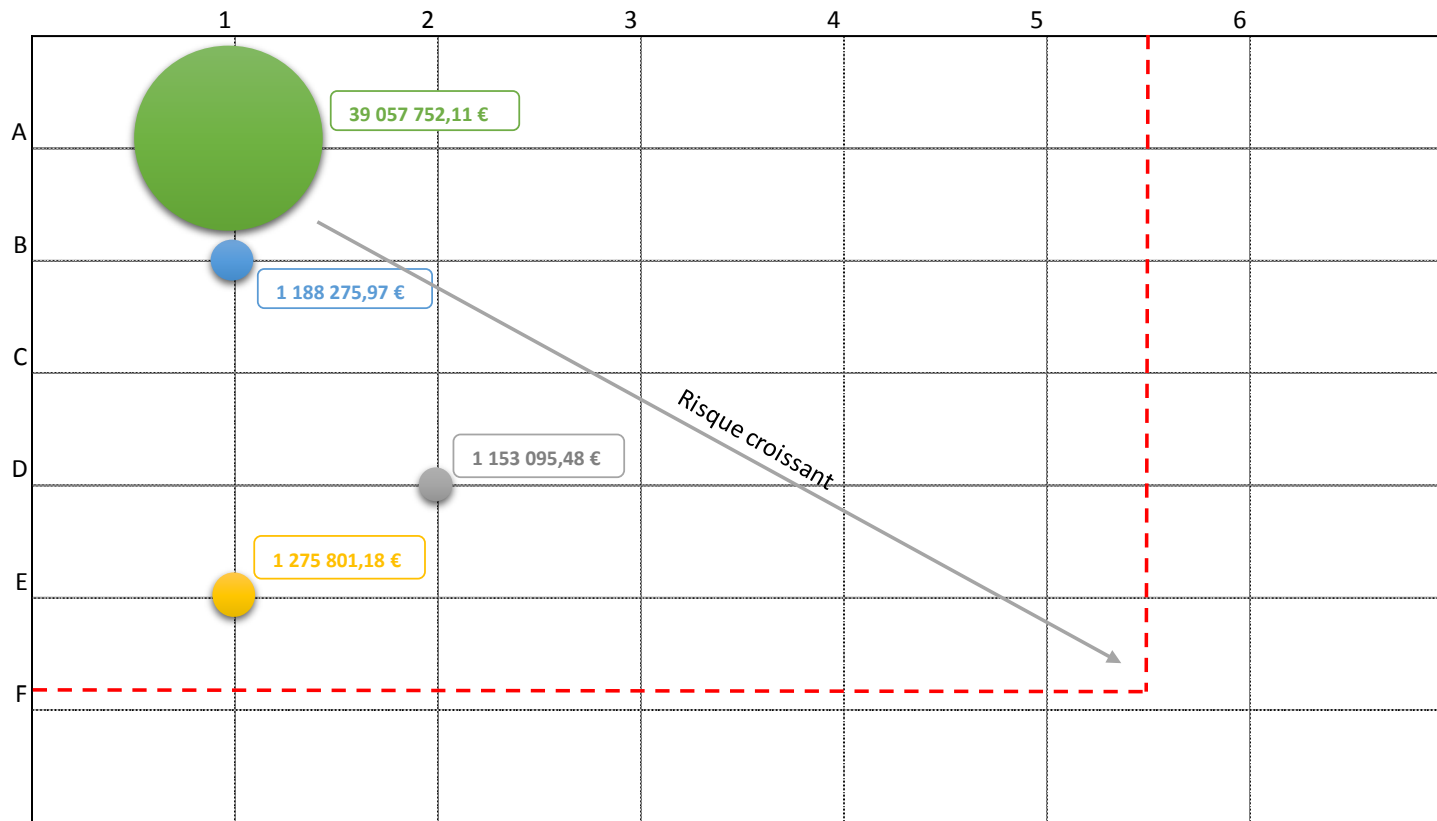
Le contexte de l'exercice 2018

Analyse de la santé financière de la Commune

Focus sur la gestion de la dette

Constats et enseignements

## CLASSIFICATION GISSLER AU 31 DECEMBRE 2018



- Grâce aux sécurisations de 2015/2016, l'encours de la ville est principalement à taux fixe (80%). Afin de profiter des taux bas, la ville a privilégié des taux variables sur les nouveaux financements 2017, puis 2018. L'encours est majoritairement classé 1A au sens de la charte Gissler.
- A noter que l'impact du réaménagement 2018 d'une partie de l'encours Crédit Agricole n'est pas visible (effet à partir de 2019)

**Le contexte de l'exercice 2018**

**Analyse de la santé financière de la Commune**

**Focus sur la gestion de la dette**

**Constats et enseignements**

## Evolution et situation de l'encours

En 2018, la ville a lancé une consultation en fin d'année pour financer un équipement sportif, pour un montant de 800 K€. Trois banques ont répondu favorablement : La Banque Postale, le Crédit Agricole et la Caisse d'épargne. La ville a choisi La Banque Postale, offre la plus performante, et perçu les fonds le 12 décembre 2018, sur une indexation en Euribor 3 mois + 0,52%.

Par ailleurs, dans le cadre de la construction des installations du Club Méditerranée, la ville devrait percevoir une taxe d'aménagement majorée. Afin de préfinancer la perception de cette recette, la ville a réalisé une consultation pour la signature d'un prêt-relais de 1,165 M€, consultation à laquelle ont répondu le Crédit Agricole, la Caisse d'épargne et La Banque Postale. Présentant l'offre la mieux disante, la Caisse d'épargne a été privilégiée. Les fonds ont été versés courant janvier 2019.

Enfin, afin de pouvoir couvrir ses besoins ponctuels de trésorerie, la ville a réalisé une consultation pour une ligne de trésorerie de 2 M€ auprès de La Banque Postale, la Caisse d'épargne et le Crédit Agricole. L'offre de la Caisse d'épargne étant ressortie comme la plus performante, la Caisse d'épargne a été retenue sur une indexation en Eonia + 0,35%.

Situation générale retraitée du fonds de soutien

### Synthèse dette 2018

<b>Encours au 01/01/2018 retraité</b>	39 408 795,43
<b>Désendettement</b>	
<b>Amortissement retraité</b>	3 533 870,69
<b>Remboursement anticipé</b>	-
<b>Endettement</b>	
<b>Nouveaux financements 2018</b>	6 800 000,00
<b>Situation au 31/12/2018</b>	
<b>Encours au 31/12/2018 retraité</b>	42 674 924,74
<b>Frais financiers 2018</b>	
<b>Intérêts</b>	1 541 327,44
<b>Taux moyen</b>	3,42%

	2014	2015	2016	2017	2018
Encours au 01/01/n	46 930 386,16	45 051 377,82	42 084 298,03	42 001 364,10	39 408 795,43
Taux moyen	4,40%	4,08%	5,10%	3,54%	3,42%
Flux net de dette (désendettement)	- 2 795 801,86	- 1 879 008,34	- 2 967 079,79	- 82 933,93	- 2 592 568,67

# DOB 2019 – RETROSPECTIVE FINANCIERE DE LA COMMUNE

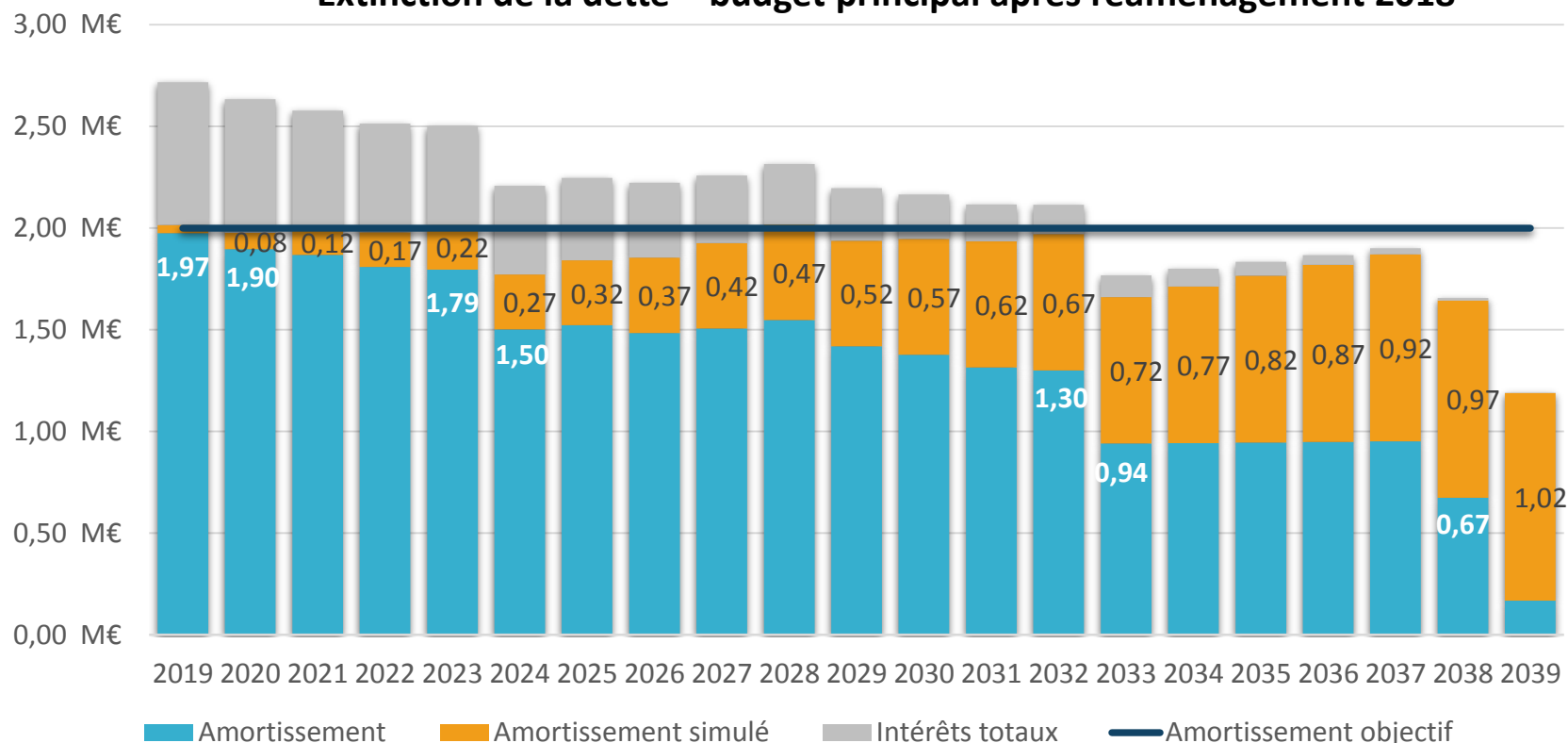
Le contexte de l'exercice 2018

Analyse de la santé financière de la Commune

Focus sur la gestion de la dette

Constats et enseignements

## Extinction de la dette – budget principal après réaménagement 2018



En 2018, la ville a souhaité reprofiler son encours pour dégager des marges de manœuvre sur sa section d'investissement.

Elle s'est fixée pour objectif le maintien d'un amortissement annuel de 2 M€, en partant sur une hypothèse d'emprunt de 1 M€ par an (+ simulation d'intégration du contrat structuré EUR/CHF refinancé auprès de Dexia en 2016 net du Fonds de soutien) .

# DOB 2019 – RETROSPECTIVE FINANCIERE DE LA COMMUNE

Le contexte de l'exercice 2018

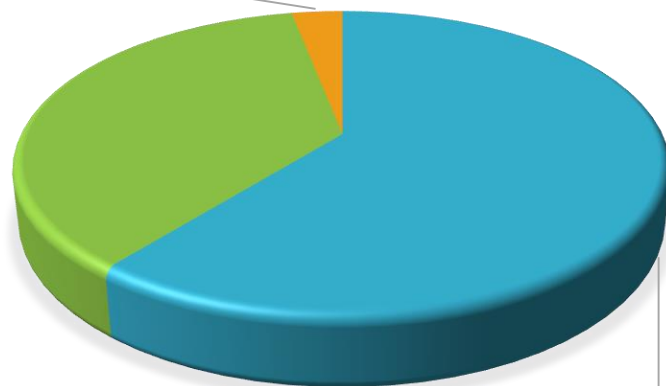
Analyse de la santé financière de la Commune

Focus sur la gestion de la dette

Constats et enseignements

## RÉPARTITION DE L'ENCOURS PAR BUDGET

Le Lagon; 1 315 650,13 €

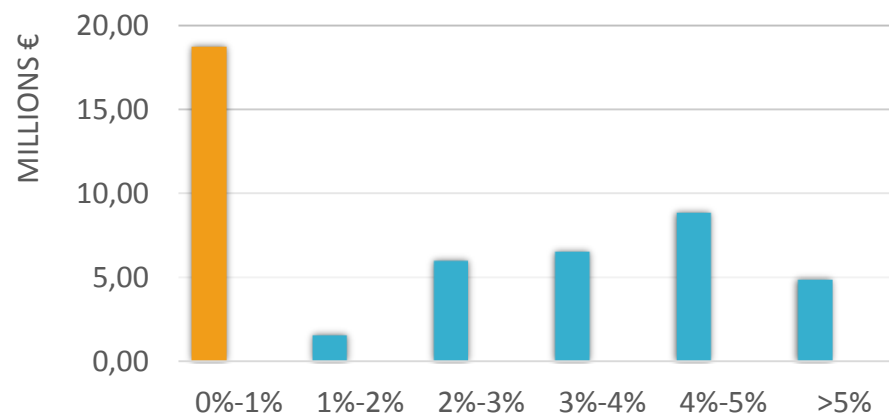


Principal; 26 512 828,47 €

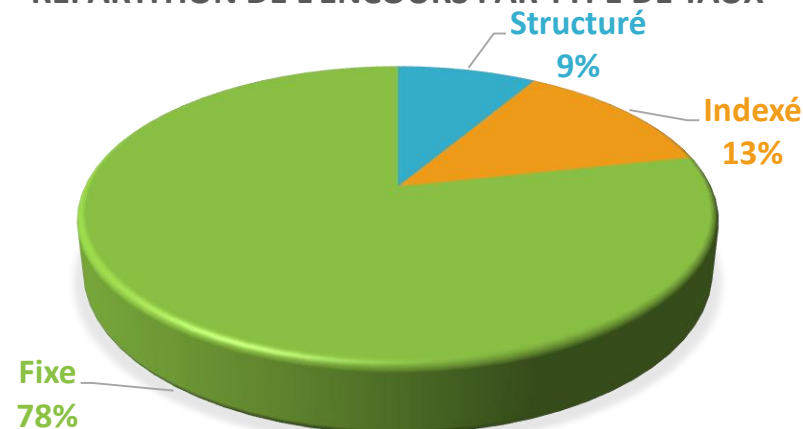
Parking; 15 808 379,47 €

Le statut de Commune touristique dont bénéficie Tignes, son sur-classement administratif ainsi que l'importance de ses recettes de fonctionnement rendent difficile une lecture traditionnelle des ratios d'analyse de la dette sur la population INSEE. Il convient en revanche de noter que la Commune (budget principal) entretient un délai structurel de remboursement de son encours (capacité de désendettement) entre 5 et 7 ans depuis 2012, ce qui demeure très satisfaisant (5,17 en 2018). Le seuil d'alerte étant communément fixé à 11 ans.

## RÉPARTITION PAR TAUX ACTUARIEL RÉSIDUEL (Y COMPRIS PRÊTS MOYEN TERME)



## RÉPARTITION DE L'ENCOURS PAR TYPE DE TAUX



Avec un niveau d'excédent brut d'exploitation supérieur à 5 M€, la Commune confirme la tendance affichée depuis 2016 (5,2 M€) et les choix de gestion opérés depuis 2015. Il en résulte un résultat global de clôture – prévisionnel - 2018 sur le budget principal de **1,5 M€**.

On peut globalement analyser l'évolution du résultat par une lecture transversale des éléments suivants :

### Eléments « structurels » :

- ✓ Maîtrise des charges de personnel en cohérence avec le niveau de service exigé,
  - ✓ Stabilisation relative des charges à caractère général, hors évènements exceptionnels,
- 
- ✓ Hausse sensible du niveau de Taxe de séjour (niveau de fréquentation, effet taxe au réel, augmentation des tarifs),
  - ✓ Dynamisme des bases d'imposition (impôt ménage et économique),
  - ✓ Participation de la Régie électrique (régie publique municipale) au financement du projet territorial.

### Eléments « conjoncturels » :

- ✓ Rattrapage des impayés 2016 et 2017 de Taxe de séjour,
  - ✓ Fort dynamisme de l'activité immobilière et effet sur les DMTO,
- 
- ✓ Conditions climatiques exceptionnelles (augmentation des charges liées au déneigement, aux fluides etc.) ,
  - ✓ Soutien financier et technique important à destination des périmètres confiés à Tignes développement (Etoiles du sport, candidature site de prépa JO 2024, Lagon etc.)



## Cadrage et choix de gestion

## Objectifs stratégiques

- ✓ Poursuite de la stratégie de désendettement,
- ✓ Absence d'augmentation de la pression fiscale,
- ✓ Mise en cohérence de la gouvernance territoriale : évaluation et révision des liens contractuels avec nos délégataires (STGM, SAGEST TD, CCHT...) dans une logique d'optimisation :
  - **STGM/Pistes** : poursuite du dialogue de gestion visant à améliorer toutes les dimensions de l'exploitation de notre domaine skiable (modernisation des RM, aménagements de pistes, neige de culture, qualité du service client...)
  - **SAGEST Tignes Développement** : programme évènementiel ambitieux **en 2019** ; démarche de restructuration de la SEM (appui technique et financier de la mairie, plus que jamais, primordiaux)
  - **CCHT** : mise en œuvre du transfert de compétence « eau et assainissement ». Les communes pourront s'opposer à ce transfert avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 (au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population). Les travaux du bassin tampon (STEP) débiteront dès ce printemps en vue de satisfaire à la mise en demeure faite à la commune de garantir une mise en eau de la nouvelle STEP des Brévières en 2021 au plus tard.
- ✓ Renforcement des services publics urbains (mobilité notamment) au regard de l'intérêt public local,
- ✓ Mise en corrélation des ressources (humaines, matérielles, financières) internes de la Mairie avec le niveau de service attendu,
- ✓ Mise en œuvre de projets structurants et responsables (gestion de l'effort dans le temps et constance des axes de gestion),



Cadrage et choix de  
gestion

Objectifs stratégiques

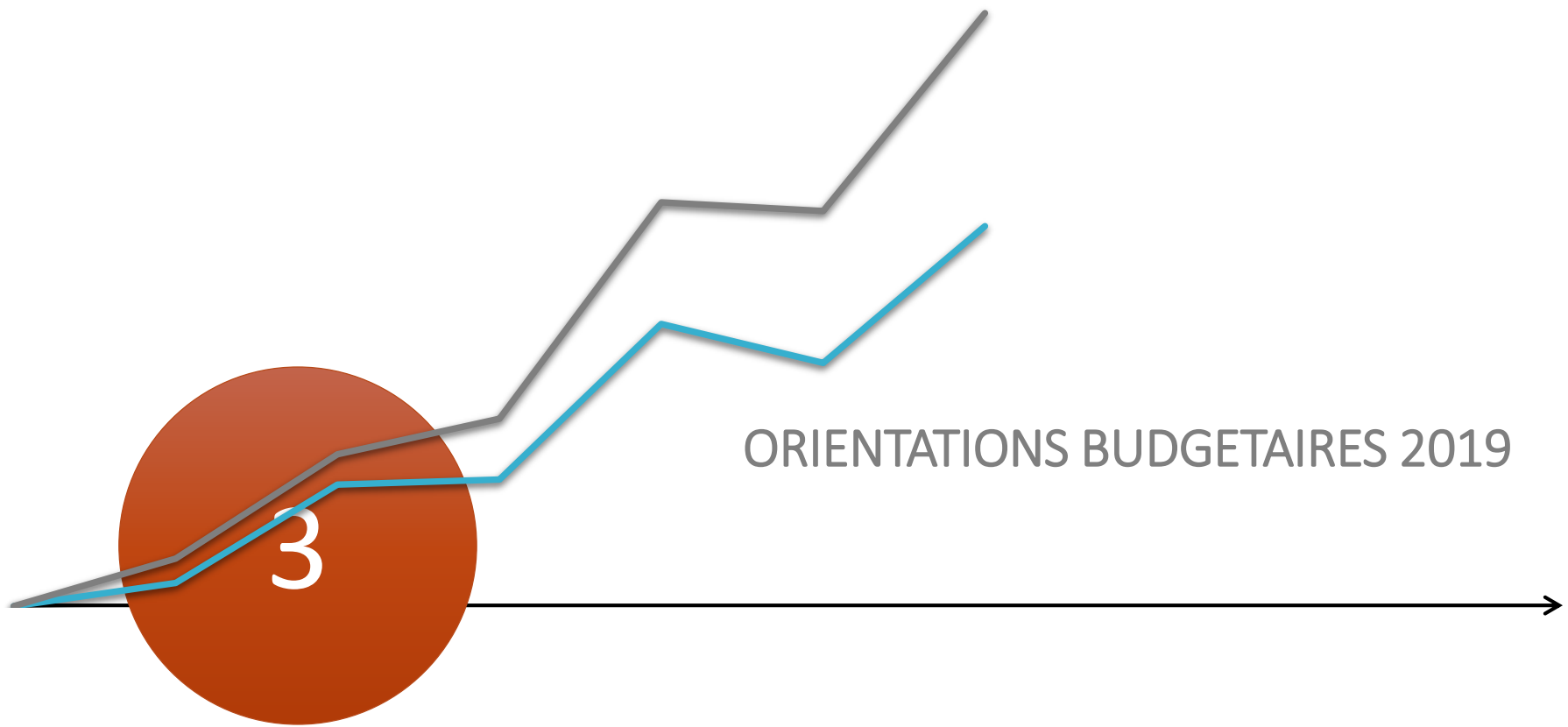
Tignes, une ville de Montagne (constance des objectifs)

## Pérenniser le modèle tignard :

- ✓ Défense du modèle « Tignes » dans la recherche de l'innovation, de la création.
- ✓ Penser le futur de Tignes aux plans de la rénovation du Bâti, des énergies, dans une logique durable,
- ✓ Développer les politiques cœur de quartier, le cadre de vie et l'identité visuelle de Tignes,
- ✓ Favoriser un Tignes « inclusif », ouvert sur le monde (Affirmation des valeurs de la Ville),
- ✓ Soutien à une politique touristique et sportive ambitieuse,
- ✓ Assurer une communication régulière et dynamique : « bien faire et le faire savoir »,

## Placer les Usagers et les Clients au cœur de notre action :

- ✓ Moderniser notre administration en la simplifiant, en clarifiant les parcours usagers,
- ✓ Offrir des services aux familles adaptés et performants toute l'année,
- ✓ Développer une politique culturelle exigeante,
- ✓ Dynamiser le tissu associatif et le lien social,



# DOB 2019 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

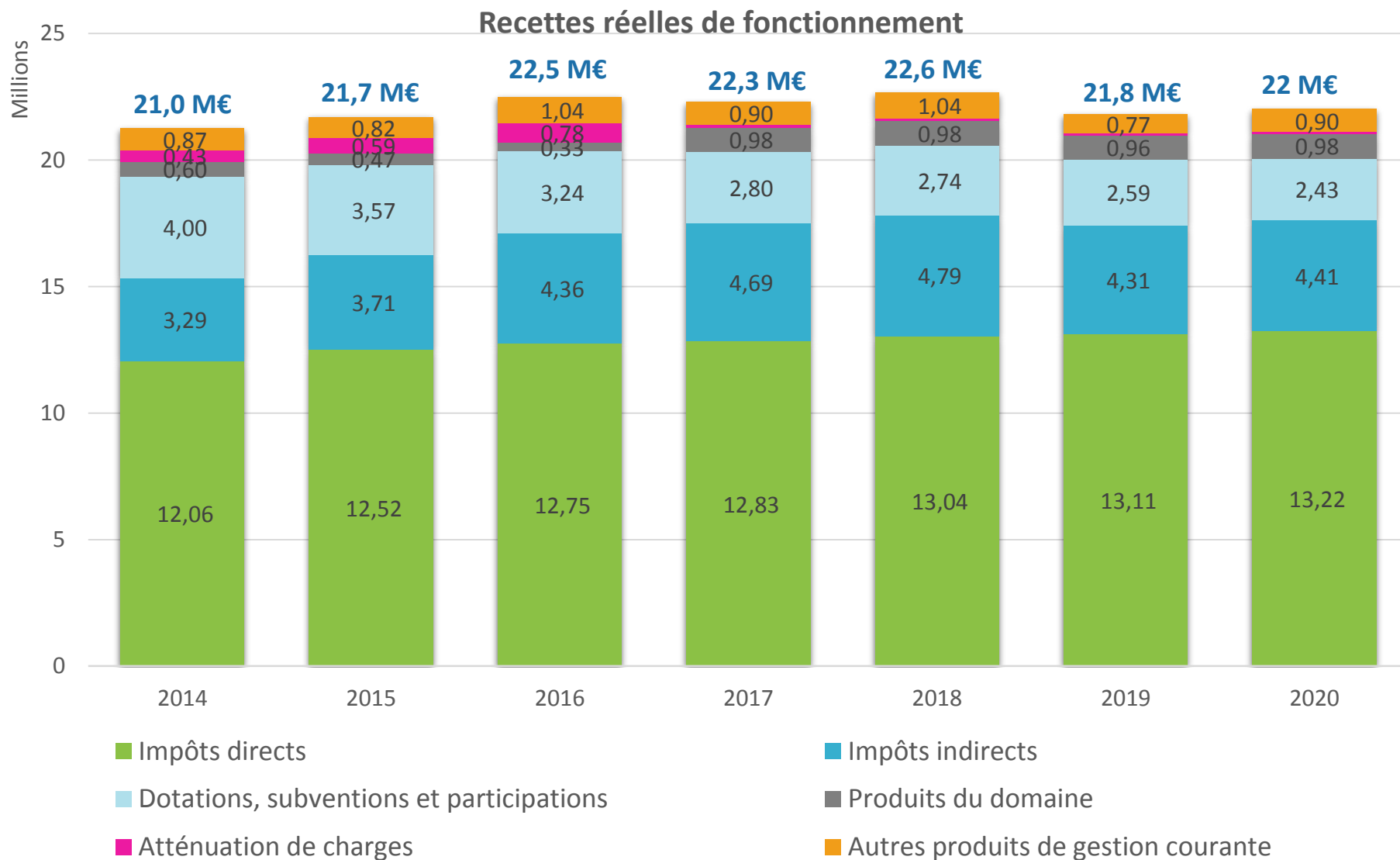
Recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Capacité d'investissement

Section d'investissement

PPI - Visuels



# DOB 2019 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Recettes de fonctionnement

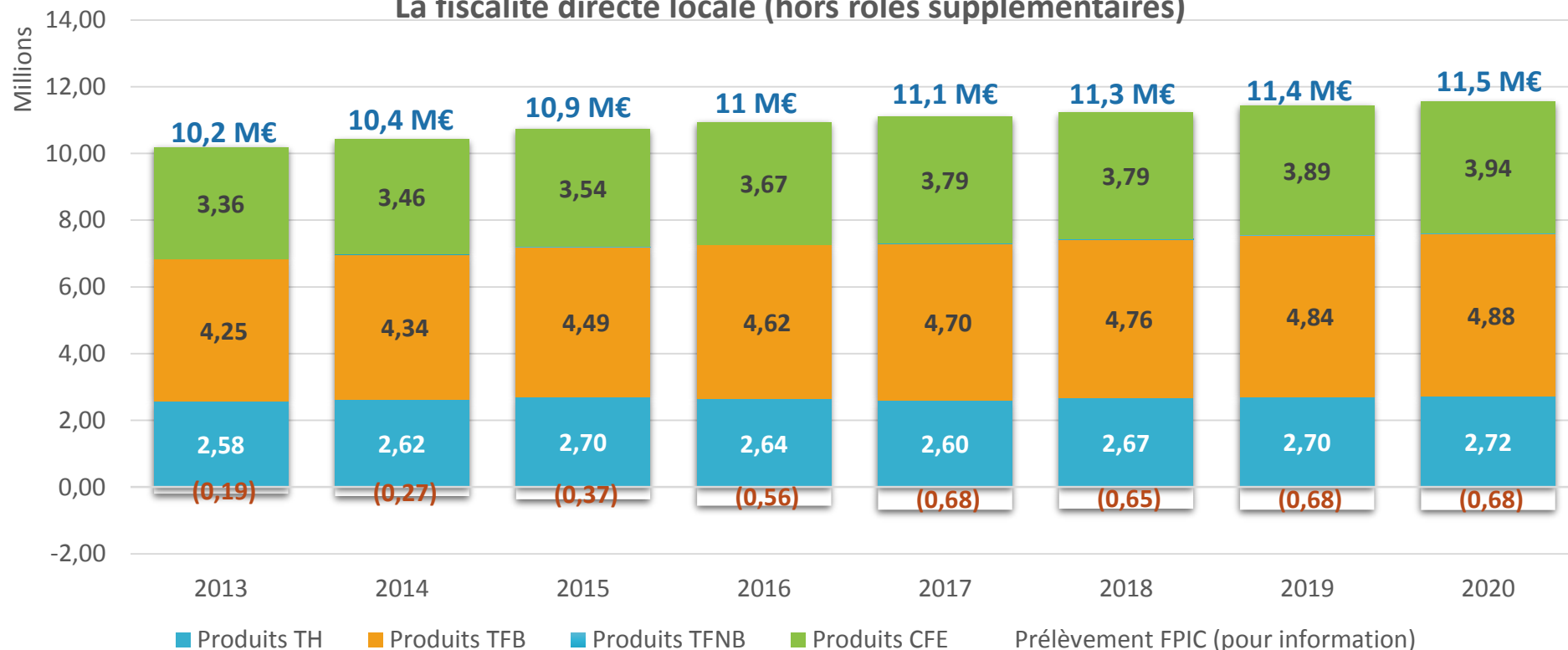
Dépenses de fonctionnement

Capacité d'investissement

Section d'investissement

PPI - Visuels

## La fiscalité directe locale (hors rôles supplémentaires)



La Commune de Tignes bénéficie d'une croissance continue de ses bases d'imposition sur la période, notamment au niveau de la Taxe foncière (moyenne de 2,24% entre 2014 et 2018) et de la Cotisation foncière des entreprises (moyenne prévisionnelle de 2,72%). Ce dynamisme est néanmoins largement pondéré par le prélèvement FPIC, avec un cumul prévisionnel de prélèvement de l'ordre de 3,8 M€ de 2014 à 2020.

2019	TH	TFB	TFNB	CFE
Variation nominale	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%
Variation physique	0,00%	0,30%	-0,34%	1,00%

Recettes de  
fonctionnement

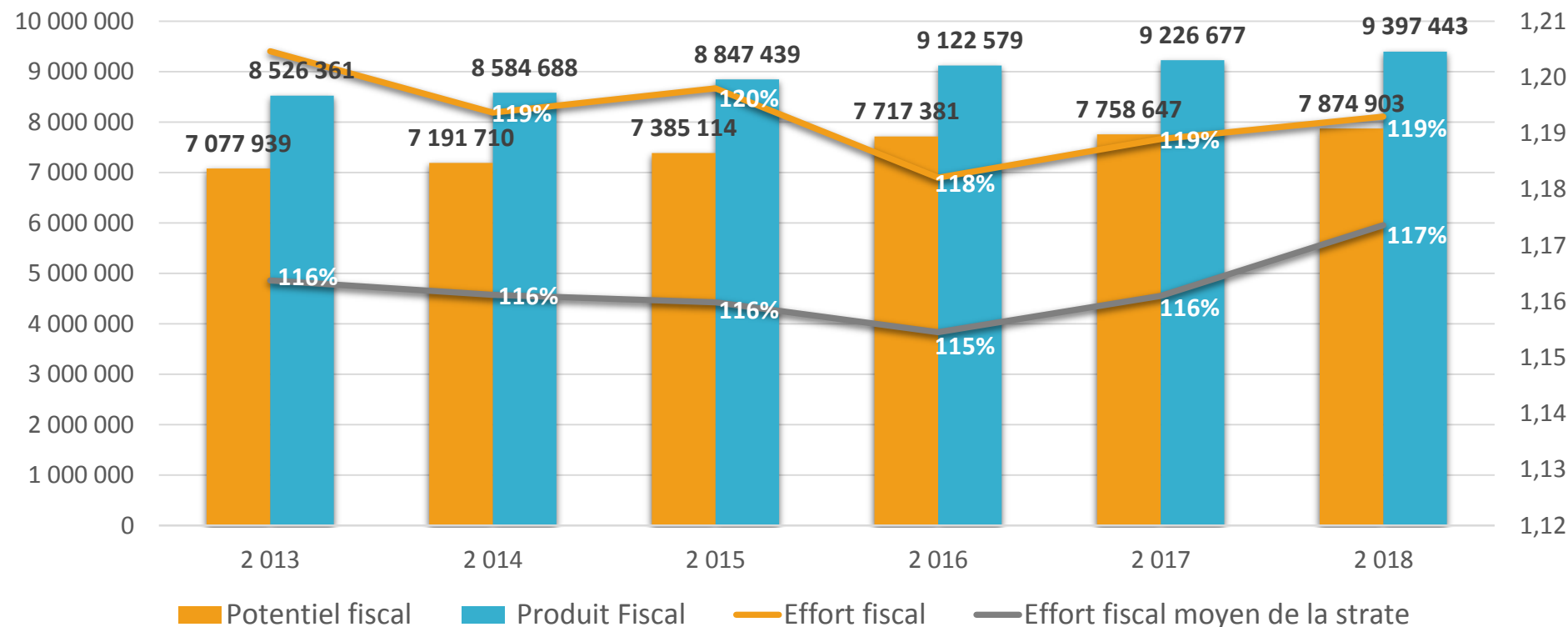
Dépenses de  
fonctionnement

Capacité  
d'investissement

Section  
d'investissement

PPI - Visuels

## Analyse de l'effort fiscal de Tignes



L'analyse de l'effort fiscal de la Commune révèle une pression fiscale supérieure à la moyenne de la strate démographique (pop INSEE). Cette analyse ne tient pas compte du surclassement administratif de Tignes (20-40 000 habitants) ni de la force économique de son territoire. Les choix municipaux en matière de politique fiscale postule en faveur d'une absence d'augmentation des taux, et d'un financement des politiques publiques par la recherche de marges de manœuvre ciblées sur des bilans d'opération, ainsi que sur une répartition équitable des contributions entre acteurs économiques (dialectique usagers/ contribuables dans le financement du service public).

Recettes de  
fonctionnement

Dépenses de  
fonctionnement

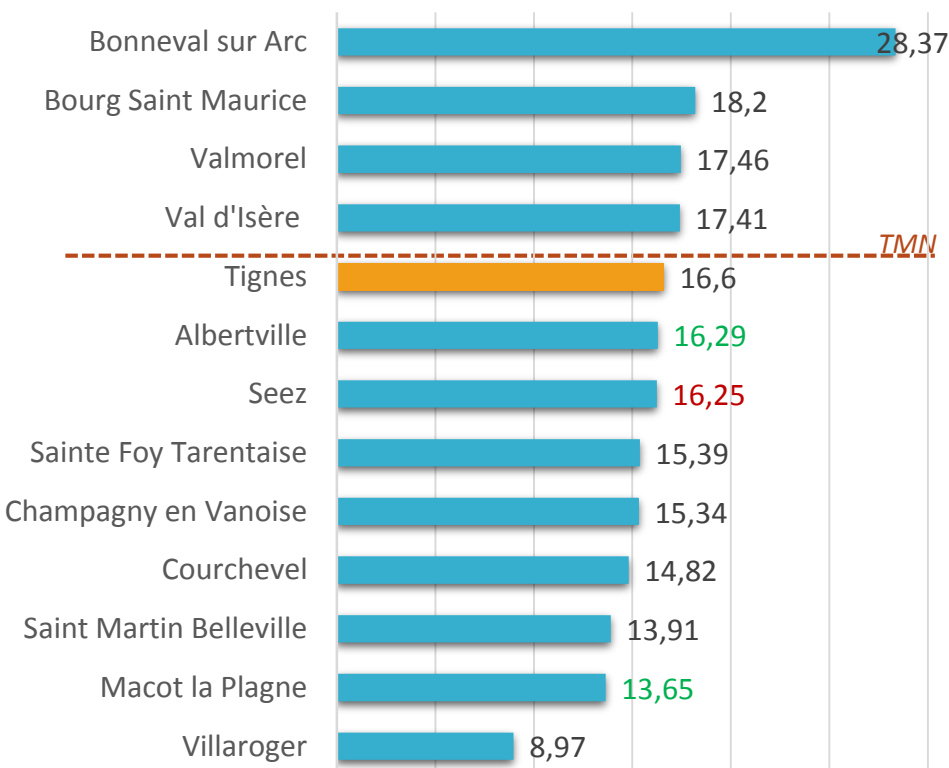
Capacité  
d'investissement

Section  
d'investissement

PPI - Visuels

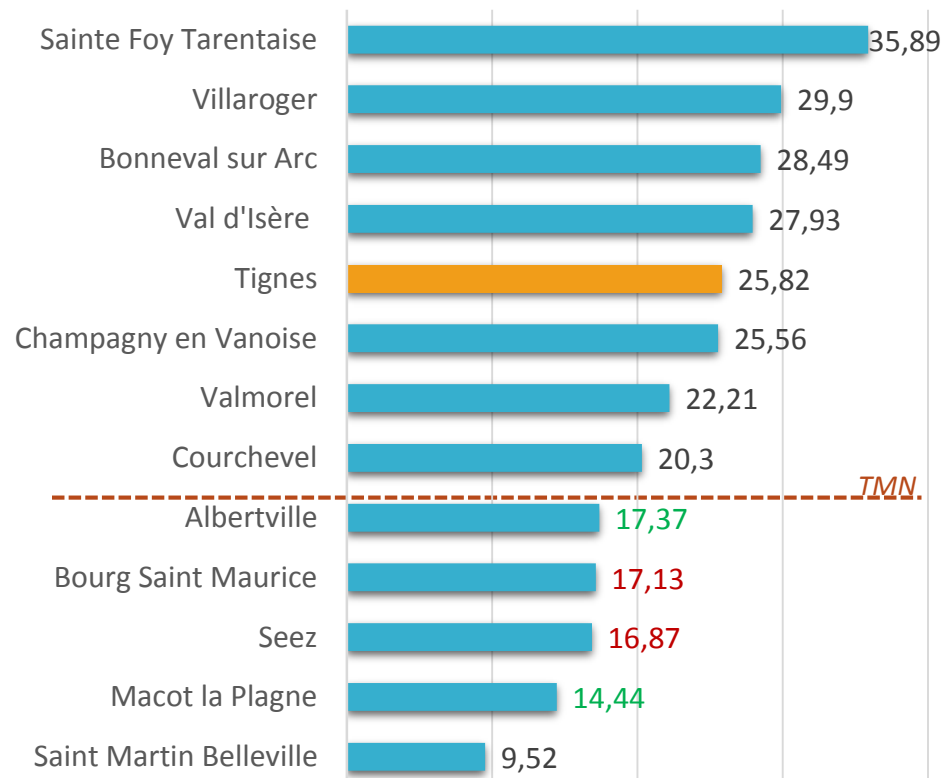
Situation de Tignes au regard de ses taux de TH et TFB

## Taxe d'habitation



Taux moyen national 2017 : 16,76

## Taxe sur le foncier bâti



Taux moyen national 2017 : 19,46

Source : Fiscalité & Territoires / data.gouv

# DOB 2019 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

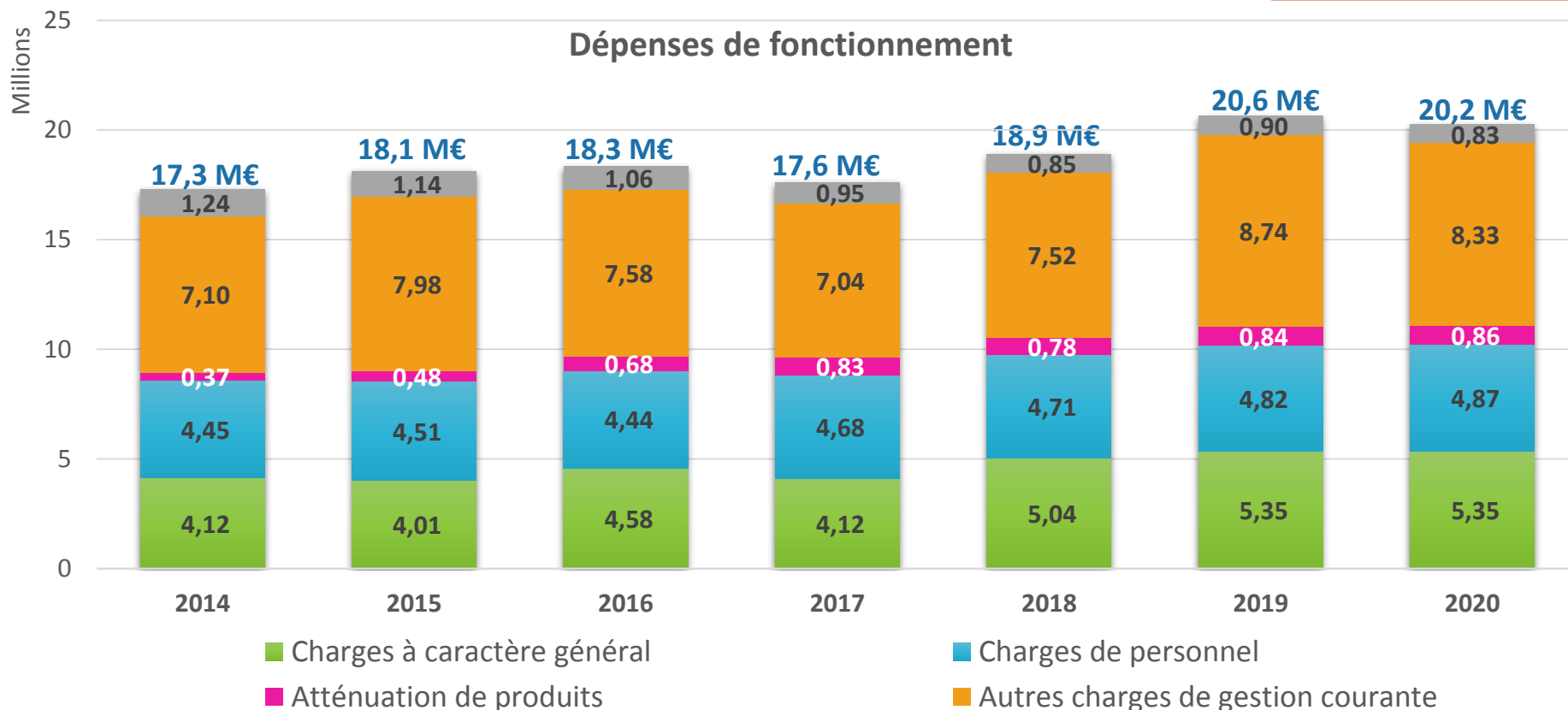
Recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Capacité d'investissement

Section d'investissement

PPI - Visuels



Avec un montant total prévisionnel de charges réelles de fonctionnement de 20,6 M€ (à périmètre constant), le budget primitif 2019 affiche une augmentation de 5,28% par rapport au budget 2018 (et de +9% par rapport au CA prévisionnel). Les charges de personnel se maintiennent par rapport aux prévisions 2018. Les charges à caractère général augmentent notamment en raison de l'accueil du Tour de France durant l'été 2019. Enfin l'augmentation des autres charges de gestion courante traduit l'investissement **exceptionnel** de la Commune à destination des périmètres Tourisme, Sports, Loisirs et culture (+1,2 M€)...

Recettes de  
fonctionnement

Dépenses de  
fonctionnement

Capacité  
d'investissement

Section  
d'investissement

PPI - Visuels

## Répartition de la masse salariale par pôle fonctionnel (évol/BP2018)

### Pôle Service à la population : - 66 K€

- Enfance, jeunesse, éducation
- Police municipale
- Relations aux usagers

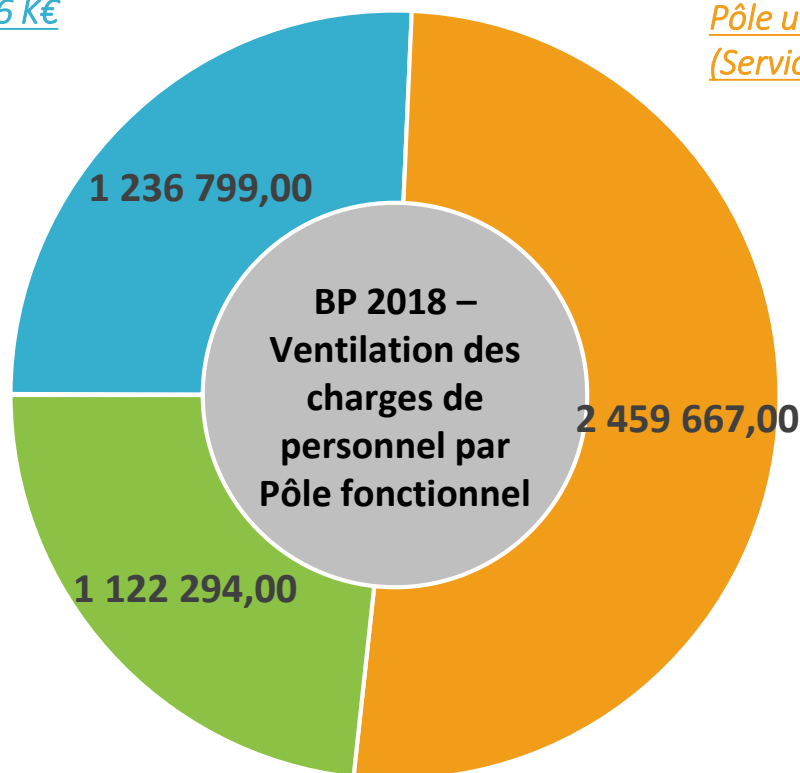
### Pôle Ressources : + 114 K€

- Archives
- Ressources humaines
- Finances
- Affaires juridiques et commande publique
- Communication
- Systèmes d'information et de communication
- DG et secrétariat général

### Pôle urbanisme et aménagement durable (Services techniques) : - 57 K€

Urbanisme  
Patrimoine  
Garage  
Espaces verts  
Magasin  
Déneigement  
Voirie propreté  
Collecte OM

CTM



L'action de l'administration se ventile en 3 pôles fonctionnels distincts. Le montant total des charges de personnel pour l'année 2019 est évalué à 4 818 760 € (4 828 664 € au BP 2018). Cette prévision intègre théoriquement l'impact que pourraient avoir de nouveaux aléas climatiques en cours de saison sur le montant de la masse salariale.



# DOB 2019 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

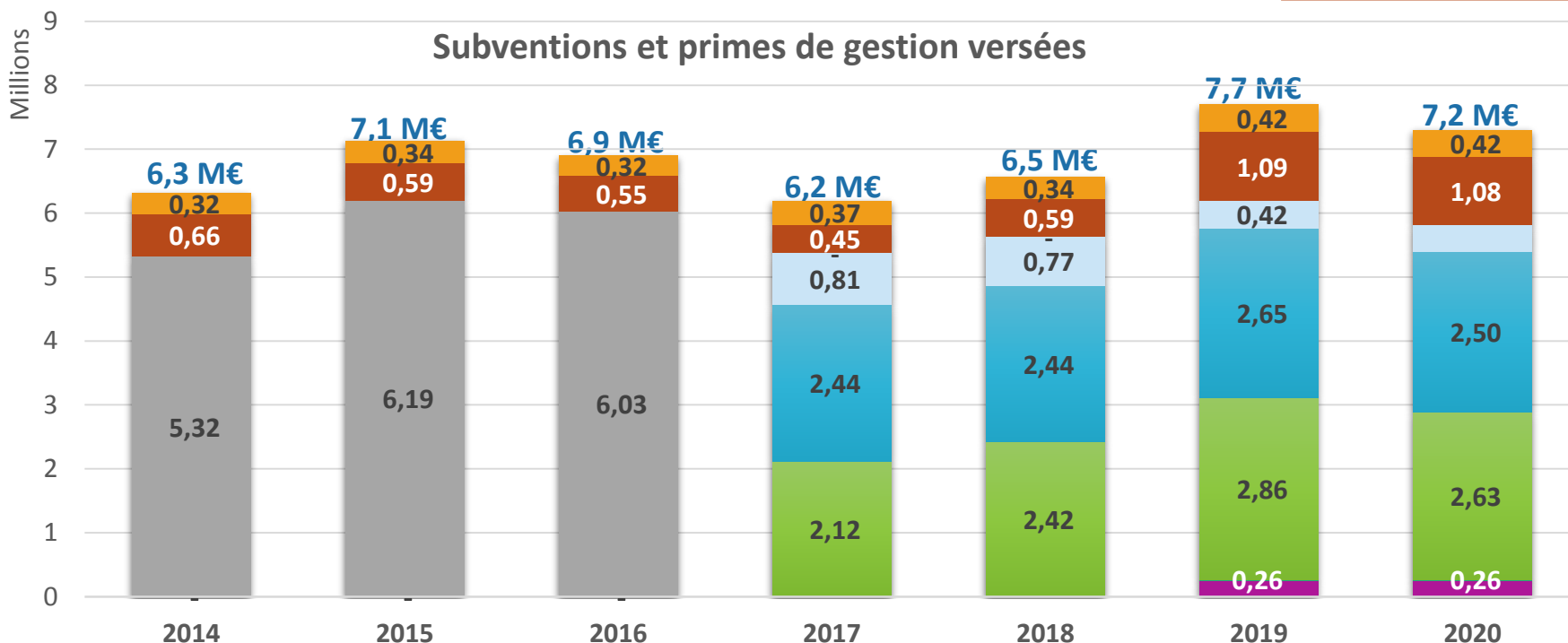
Recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Capacité d'investissement

Section d'investissement

PPI - Visuels



- Restructuration / Recapitalisation
- TD - Office de Tourisme
- TD - Sport Culture Loisirs
- TD - Commercialisation
- Périmètre TD avant restructuration
- Lagon
- Autres subventions (club des sports + associations)

- ✓ La restructuration juridique des périmètres des activités confiées au délégataire Tignes développement a permis d'intégrer une démarche de transparence sur les flux dirigés à destination des périmètres dont la SEM a la charge.
- ✓ Le montant des subventions allouées au secteur associatif sera augmenté en 2019.

Recettes de  
fonctionnement

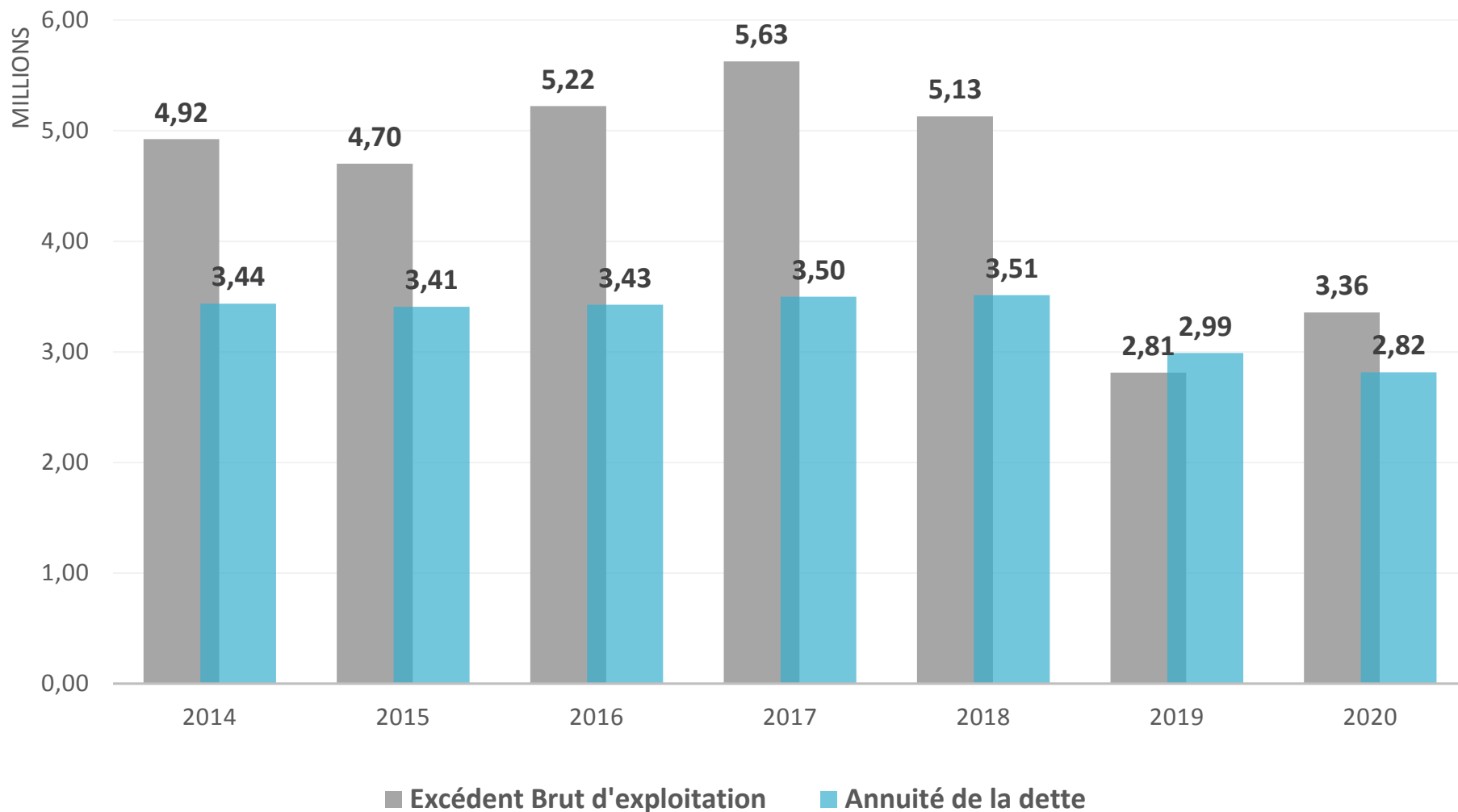
Dépenses de  
fonctionnement

Capacité  
d'investissement

Section  
d'investissement

PPI - Visuels

## Evolution de la Capacité d'investissement prévisionnelle



# DOB 2019 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Recettes de  
fonctionnement

Dépenses de  
fonctionnement

Capacité  
d'investissement

Section  
d'investissement

PPI - Visuels

## Programmation pluriannuelle des investissements - 2017 / 2020

	2017	2018	2019	2020	TOTAL PERIODE
<b>P1 - VILLE DURABLE - AMENAGEMENTS DE L'ESPACE PUBLIC - COEUR DE QUARTIER</b>	1 525 557,87	1 095 993,49	1 483 544,44	1 010 000,00	5 115 095,80
OP1 - Aménagements paysagers et urbains	256 833,70	164 505,77	485 709,40	180 000,00	1 072 927,57
OP2 - Embellissement de la station - ID visuelle	163 821,31	254 140,52	139 065,60	150 000,00	841 567,13
OP3 - Stationnement	30 917,88	38 756,76	110 000,00	50 000,00	333 756,76
OP4 - Voirie	1 024 473,70	510 734,83	596 679,52	550 000,00	2 732 414,35
OP5 - Réseaux eau pluviale	14 125,20	23 631,72	46 200,00	-	144 831,72
OP6 - Eclairage public	35 386,08	104 223,89	105 889,92	80 000,00	423 930,73
<b>P2 - VILLE DURABLE - RENOUVELLEMENT URBAIN</b>	529 339,72	1 773 036,61	2 227 458,20	1 340 000,00	5 869 834,53
OP7 - Entretien du patrimoine bâti (durabilité)	278 598,31	336 781,04	613 826,27	450 000,00	1 663 964,82
OP8 - Accessibilité	6 853,51	214,20	62 141,14	30 000,00	122 355,34
OP9 - Aménagement du territoire (dont docs urbanisme)	74 720,72	107 048,20	89 643,40	-	303 446,75
OP10 - Requalification du Val Claret	111 018,90	678 352,28	1 121 647,39	800 000,00	2 751 499,67
OP11 - Soutien à la réhabilitation du bâti	48 500,00	62 600,00	59 200,00	60 000,00	276 300,00
OP12 - Développement numérique du territoire	9 648,28	84 816,08	25 000,00	-	129 816,08
OP13 - Interventions sur le domaine public liées à des projets d'aménagement privés	-	-	100 000,00	-	200 000,00
OP27 - Aménagements Tignes le Lac	-	503 224,81	-	-	503 224,81
OP28 - Aménagements Lavachet	-	-	156 000,00	-	156 000,00
<b>P3 - SERVICE A LA POPULATION - ADMINISTRATION DE PROXIMITE</b>	331 006,01	47 971,02	138 449,82	30 000,00	547 426,85
OP14 - Modernisation de l'administration	36 714,30	23 953,20	8 896,00	10 000,00	81 859,20
OP15 - PEDT (Enseignement, peri, transport et restau)	1 744,57	24 017,82	23 053,82	20 000,00	75 231,64
OP16 - Sécurité publique	292 547,14	-	106 500,00	-	181 983,84
<b>P4 - PROJETS SPORTIFS, CULTURELS ET TOURISTIQUES</b>	230 862,64	802 104,85	3 414 932,12	700 000,00	5 147 899,61
OP17 - Sport culture, loisirs	115 739,90	634 517,10	2 826 000,00	500 000,00	4 547 256,90
OP18 - Office de tourisme	95 480,58	167 587,75	63 271,76	50 000,00	415 285,04
OP19 - Commercialisation	-	-	-	150 000,00	150 000,00
OP20 - Aménagements touristiques divers	19 642,16	-	-	-	40 000,00
OP26 - Parcs de stationnement	-	-	525 660,36	-	565 660,36
<b>P5 - EQUIPEMENTS INNOVANTS ET STRUCTURANTS</b>	505 965,23	2 850 842,83	1 437 655,59	250 000,00	5 044 463,65
OP21 - Bâtiment multifonctionnel	-	-	-	250 000,00	250 000,00
OP22 - Parking du Rosset	505 965,23	2 850 842,83	1 437 655,59	-	4 794 463,65
<b>P6 - ADMINISTRATION ET MOYENS GENERAUX</b>	360 302,32	581 405,84	925 307,66	770 000,00	2 637 015,82
OP23 - Parc Roulant	247 729,19	314 369,98	726 154,00	660 000,00	1 930 523,98
OP24 - Fonctionnement de l'administration	112 573,13	267 035,86	199 153,66	110 000,00	685 755,08
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 483 033,79</b>	<b>7 151 354,64</b>	<b>9 627 347,83</b>	<b>4 100 000,00</b>	<b>24 361 736,26</b>
OP25 - Gestion financière (Remboursement K dette)	2 538 626,82	2 667 776,57	3 629 970,00	1 988 447,98	10 824 821,37
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 021 660,61</b>	<b>9 819 131,21</b>	<b>13 257 317,83</b>	<b>6 088 447,98</b>	<b>35 186 557,63</b>
TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES LIEES AUX BILANS D'OPERATION	654 496,69	1 125 148,37	2 900 000,00	4 226 412,40	19 365 560,77
DIVERSES CESSIONS	4 218 206,40	626 344,00	3 020 000,00	1 000 000,00	8 864 550,40
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT NETTES</b>	<b>1 148 957,52</b>	<b>8 067 638,84</b>	<b>7 337 317,83</b>	<b>862 035,58</b>	<b>17 415 949,77</b>

# DOB 2019 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement		Capacité d'investissement		Section d'investissement		Consolidation budgétaire	
	Budget principal	BA Lagon	BA Parkings	BA SLC	BA Commercialisation	BA Eau & Asst	BA Semper Vivens	Consolidation avec neutralisation des flux réciproques
<b>FONCTIONNEMENT</b>								
Dépenses	<b>21 816 813,87</b>	<b>2 456 061,00</b>	<b>2 859 703,00</b>	<b>3 675 117,00</b>	<b>6 657 888,00</b>	<b>1 976 100,00</b>	<b>63 800,00</b>	<b>35 348 012,87</b>
<i>Réelles</i>	20 685 582,87	1 956 061,00	1 922 779,00	3 540 117,00	6 657 888,00	1 576 100,00	63 800,00	32 244 857,87
<i>dont subventions aux BA</i>	4 157 470,00							
<i>Ordre</i>	1 121 664,38	500 000,00	936 924,00	135 000,00	-	400 000,00	-	3 093 588,38
Recettes	<b>22 199 684,87</b>	<b>2 456 061,00</b>	<b>3 060 428,00</b>	<b>3 639 677,87</b>	<b>6 657 888,00</b>	<b>2 670 000,00</b>	<b>63 800,00</b>	<b>36 590 069,74</b>
<i>Réelles</i>	22 199 684,87	2 055 102,00	2 835 428,00	3 481 860,00	6 657 888,00	2 670 000,00	63 800,00	35 806 292,87
<i>dont subventions du BP</i>		1 088 000,00	-	2 649 578,00	419 892,00	-	-	4 157 470,00
<i>Ordre</i>	-	400 959,00	225 000,00	-	-	-	-	625 959,00
<b>Solde fonctionnement</b>	<b>382 871,00</b>	<b>-</b>	<b>200 725,00</b>	<b>- 35 439,13</b>	<b>-</b>	<b>693 900,00</b>	<b>-</b>	<b>1 242 056,87</b>
<b>R002 (résultat reporté)</b>	<b>1 580 350,20</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>245 439,13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 825 789,33</b>
<b>Résultat de fonctionnement prévisionnel (I)</b>	<b>1 963 221,20</b>	<b>-</b>	<b>200 725,00</b>	<b>210 000,00</b>	<b>-</b>	<b>693 900,00</b>	<b>-</b>	<b>3 067 846,20</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>								
Dépenses d'équipement	<b>9 622 147,83</b>	<b>516 018,45</b>	<b>857 515,89</b>	<b>1 742 051,34</b>	<b>-</b>	<b>6 337 257,72</b>	<b>-</b>	<b>14 718 650,72</b>
<i>Réelles</i>	9 622 147,83	195 059,45	632 515,89	1 742 051,34	-	6 337 257,72	-	14 172 691,72
<i>dont subventions aux BA</i>	4 356 340,51							
<i>Ordre</i>	-	400 959,00	225 000,00	-	-	-	-	625 959,00
Recettes d'investissement	<b>12 074 421,38</b>	<b>774 959,00</b>	<b>2 597 322,15</b>	<b>2 668 780,51</b>	<b>-</b>	<b>5 643 357,72</b>	<b>-</b>	<b>19 402 500,25</b>
<i>Réelles</i>	10 943 190,38	274 959,00	1 660 398,15	2 533 780,51	-	5 243 357,72	-	20 655 685,76
<i>subvention d'équipement</i>		274 959,00	1 547 601,00	2 533 780,51	-	-	-	4 356 340,51
<b>Ressources propres d'investissement (II)</b>	<b>12 074 421,38</b>	<b>774 959,00</b>	<b>2 597 322,15</b>	<b>2 668 780,51</b>	<b>-</b>	<b>5 643 357,72</b>	<b>-</b>	<b>19 402 500,25</b>
<b>Charge de la dette en K (III)</b>	<b>3 635 170,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>1 250 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 965 170,00</b>
<b>Solde mobilisable pour financer les invest (II-III)</b>	<b>8 439 251,38</b>	<b>694 959,00</b>	<b>1 347 322,15</b>	<b>2 668 780,51</b>	<b>-</b>	<b>5 628 357,72</b>	<b>-</b>	<b>18 778 670,76</b>
<b>D001 (résultat investissement reporté - dépense)</b>	<b>893 883,55</b>	<b>178 940,55</b>	<b>690 531,26</b>	<b>1 136 729,17</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 900 084,53</b>
<b>Besoin de financement prévisionnel après intégration de l'autofinancement (emprunt)</b>	<b>- 113 558,80</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 113 558,80</b>

**BCE** : Banque Centrale Européenne

**BA** : Budget Annexe

**BP** : Budget primitif

**CAF** : Capacité d'autofinancement

**CVAE** : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

**CSG** : La contribution sociale généralisée est un impôt destiné à participer au financement de la protection sociale, assis sur l'ensemble des revenus des personnes résidant en France.

**CT** : Collectivités territoriales

**CRD** : Capital restant dû

**Dettes publiques** : La dette publique, c'est la dette de l'Etat. Elle représente la totalité des engagements d'un Etat (*les administrations centrales, locales et de sécurité sociale*) à une date déterminée ; elle est le résultat des flux de ressources empruntées et remboursées par un Etat jusqu'à cette date. En effet, les recettes de l'Etat ne suffisent presque jamais à financer toutes ses dépenses. L'Etat présente donc souvent en fin d'année **un solde budgétaire négatif**, aussi appelé **déficit public**.

**DCRTP** : Dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle. Instauré en 2010, ce mécanisme concrétise le principe de compensation intégrale du manque à gagner pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre résultant de la réforme de la taxe professionnelle.

**DDEC** : Dotation départementale d'équipement des collèges

**Dégrèvement** : Allègement total ou partiel des cotisations des redevables, pris en charge par l'Etat

**DEL** : Dotation élu local. Cette dotation, prévue à l'article [L2335-1](#) du code général des collectivités territoriales, est plus particulièrement destinée à compenser les dépenses obligatoires entraînées par les dispositions législatives relatives aux autorisations d'absence, aux frais de formation des élus locaux et à la revalorisation des indemnités des maires et des adjoints.

**DETR** : Dotation d'équipement des territoires ruraux. Répondant à la volonté d'instaurer une péréquation entre collectivité, les Communes qui souscrivent à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale peuvent bénéficier de la DETR.

**DGD** : Dotation générale de décentralisation. Cette concours financier de l'Etat vers les Collectivités territoriales vise à compenser financièrement le transfert de charges lié à la décentralisation.

**DGE** : Dotation globale d'équipement. Dotation destinée à soutenir l'effort d'investissement des communes rural.

**DGF** : Dotation globale de fonctionnement. Principale dotation de fonctionnement allouée aux Communes par l'Etat.

**DMTO** : Droit de mutation à titre onéreux. Les droits de mutation, qui comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, sont dus à l'occasion d'une mutation, c'est-à-dire lorsqu'un bien change de propriétaire.

**DNP** : Dotation nationale de péréquation. La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004.

**DRES** : Dotation régionale d'équipement scolaire

**DSI** : Dotation spéciale instituteurs. Prélèvement sur recettes de l'Etat, versé aux collectivités pour compenser la prise en charge du logement des instituteurs ou à défaut, l'indemnité représentative du logement (IRL).

**DSIL** : Dotation de soutien à l'investissement local. L'article 157 de la loi de finances pour 2018 institue une nouvelle dotation, dénommée « dotation de soutien à l'investissement local » (nouvel article L.2334-42 CGCT). Il s'agit d'une dotation budgétaire de soutien à l'investissement local en faveur des communes et EPCI à fiscalité propre de métropole et des départements d'outre-mer.

**DSR** : Dotation de solidarité rurale

**DSU** : Dotation de solidarité urbaine

**EBE** : Excédent brut d'exploitation. L'excédent brut d'exploitation est le solde entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation qui ont été consommées pour obtenir ces produits. Il correspond donc au résultat du processus d'exploitation, et diffère du résultat d'exploitation dans la mesure où il ne prend pas en compte les charges exceptionnelles, les atténuations de produits, les dotations aux amortissements et provision pour dépréciation d'actifs immobilisés.

**Ecrêtement** : Enlever ce qui est supérieur à la moyenne (quantitativement extrême)

**Epargne Brute** : L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. Aussi appelé autofinancement brut, elle doit être supérieure ou égale au remboursement du capital de la dette. Les recettes exceptionnelles sont retirées.

**Epargne Nette** : L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute pondérée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet la mesure de l'équilibre annuel.

**ENG** : Excédent net de gestion

**EPCI** : Etablissements publics de coopération intercommunale. Groupements de communes destinés à renforcer et simplifier la coopération entre ses communes membres, tout en permettant une rationalisation des règles et des taux d'imposition sur leur territoire en matière de fiscalité locale.

**EPCI à FP** : EPCI à fiscalité propre (transfert intégrale de la CFE et pouvoir de taux)

**FCTVA** : Fonds de compensation de la Taxe sur la valeur ajoutée (mécanisme forfaitaire de récupération de la TVA pour les organismes gérant des services publics à caractère administratif.

**FDPTP** : Fonds départementaux de péréquation de la réforme de la taxe professionnelle

**FMDI** : Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion au bénéfice des départements, des collectivités territoriales de Martinique, Saint-Barthélemy, Saint Martin et Saint-Pierre et Miquelon

**FPIC** : Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

**IPCH** : L'indice des prix à la consommation harmonisé est l'indicateur permettant d'apprécier le respect du critère de convergence portant sur la stabilité des prix, dans le cadre du traité de l'Union européenne (UE), traité de Maastricht.

**Loi NOTRE** : Promulguée le 7 août 2015, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

**LF** : Loi de Finances.

**NDPE** : « Norme de dépenses pilotables de l'Etat ». Nouvelle norme mise en place dans le cadre de la loi de programmation des Finances Publiques 2018 à 2022. Elle concerne pour 2019 un montant de dépenses prévues de 260 Mds€ sur un montant de 464,4 Mds€. Article 9-I de la Loi du 22 janvier 2018 de programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022.

**PIB** : Produit intérieur brut. Indicateur de mesure de la richesse nationale.

**Potentiel fiscal** : Le potentiel fiscal est un indicateur qui peut permettre de comparer la richesse fiscale potentielle des collectivités les unes par rapport aux autres. Un produit fiscal théorique est ainsi calculé, correspondant au montant d'impôts qu'encaisserait chaque collectivité si elle appliquait à ses bases nettes d'imposition les taux ou tarifs moyens. Ce potentiel fiscal est rapporté au nombre d'habitants afin de permettre des analyses et des comparaisons que les montants bruts ne peuvent autoriser à eux seuls.

**PPI** : Programmation (ou plan) pluriannuelle des investissements.

**TD** : Société d'économie mixte locale SAGEST Tignes Développement.

**Taux actuariel** : Le taux actuariel permet notamment de déterminer le coût d'un emprunt (mais aussi le rendement effectif des investissements) ; il tient compte des modalités de remboursement (constant ou progressif) et de paiement des intérêts (début ou fin de période), de la durée du crédit et du montant du capital disponible.

**Taux courts** : Les taux d'intérêt à court terme sont les taux d'emprunt à court terme appliqués entre institutions financières ou les taux des titres d'État à court terme sur le marché primaire ou secondaire. Les taux d'intérêt à court terme sont généralement des moyennes de taux journaliers, exprimées en pourcentage. Les taux d'intérêt à court terme sont les taux du marché monétaire à trois mois, lorsqu'ils sont disponibles. Ils sont couramment désignés par les termes normalisés « taux du marché monétaire » et « taux des bons du Trésor ».

**Taux longs** : Les taux d'intérêt à long terme sont ceux des obligations d'État à échéance de 10 ans. Les taux dépendent essentiellement du prix facturé par le prêteur, du risque propre à l'emprunteur et de la réduction de la valeur du capital. Les taux d'intérêt à long terme sont généralement des moyennes de taux journaliers, exprimées en pourcentage. Ces taux d'intérêt correspondent aux cours auxquels ces obligations d'État s'échangent sur les marchés de capitaux, et non aux taux d'intérêt fixés à l'émission de ces emprunts. Dans tous les cas, ce sont des taux d'intérêt sur des obligations dont le remboursement du capital est garanti par l'État. Les taux d'intérêt à long terme sont un déterminant de l'investissement des entreprises. Ils stimulent l'investissement en équipement neuf lorsqu'ils sont bas et ont un effet dissuasif lorsqu'ils sont élevés. L'investissement est lui-même une grande source de croissance économique.

**TH** : Taxe d'habitation

**RFR** : Le revenu fiscal de référence correspond aux montants des revenus à retenir pour l'application des abattements, exonérations et dégrèvements prévus aux articles 1391, 1391B, 1411, 1414, et 1414A du CGI. Le montant des revenus à prendre en compte s'entend du montant net imposable des revenus (y compris les plus-values) retenus pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année précédente.

**STGM** : Société des Téléphériques de la Grande Motte

**VLC** : Loyer annuel théorique qu'un immeuble bâti ou non bâti est susceptible de produire, s'il est loué dans des conditions normales. La valeur locative cadastrale est calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif, à une date de référence figée.



# DOB 2018 – SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE (non exhaustive)

- ✓ **Gestion de la dette** : Assistance du groupe Orféor
  
- ✓ **Site institutionnels** :
  - Assemblée nationale : [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)
  - Sénat : [www.senat.fr](http://www.senat.fr)
  
- ✓ **Fiscalité** : Fiscalité & territoire
  
- ✓ **Données chiffrées comparatives** :
  - Collectivités-locales.gouv.fr – Le portail de l’Etat au service des collectivités (DGCL)
  - INSEE
  - Lagazettedescommunes.com – dossier thématique sur les Lois de Finances pour 2019
  
- ✓ **Rapports et présentations** :
  - **Agence Alpine des Territoires**, *Compte rendu de réunion d’information sur la Loi de Finances 2019, 6 novembre 2018, 71 p.*
  - *Projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ; projet de loi de Finances pour 2019 (et annexes jaunes budgétaires) ; Projet de loi de Finances rectificative pour 2018*
  - **Association des Maires de France**, *Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les mesures budgétaires et financières, 5 p.*
  - **Association des Maires de France**, *Projet de loi de Finances pour 2019 avant examen par l’Assemblée Nationale, Principales dispositions concernant le bloc communal, 2 octobre 2018, 19 p.*
  - **Association des Maires de France**, *Loi de Finances 2019 et Budgets Locaux, 28 janvier 2019, 8 p.*
  - **Caisse Epargne secteur collectivité**, *Débat d’orientation budgétaire 2019, support à la préparation de votre DOB, 41 p.*
  - **Cour des comptes**, *La situation et les perspectives des Finances publiques, juin 2018, 177 p.*
  - **Cour des comptes**, *Les Stations de ski des Alpes du Nord face au réchauffement climatique, une vulnérabilité croissante, le besoin d’un nouveau modèle de développement, Rapport public annuel 2018, 82 p.*
  - **Direction des Finances de la Mairie de Tignes**, *Présentation du DOB 2018 de la Ville de Tignes, 28 février 2018, 41 p.*
  - **Publications ministérielles**, *Projet de Loi de Finances 2018, les grands axes du pacte de confiance Etat-collectivités territoriales, 22 septembre 2017, 8 p. ; Projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ; projet de loi de Finances pour 2019 (et annexes jaunes budgétaires) ; Projet de loi de Finances rectificative pour 2018 ; Chiffres clefs du PLF 2019 – Publication du ministère de l’économie et des Finances, 7 p. ; Note d’information relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2019, NOR TERB1903784N, Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, 22 p.*

✓ *Textes de loi et règlement :*

- Loi n°2018-1104 du 10 décembre 2018 de finances rectificative pour 2018
- Loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019
- Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- Loi n°2018-32 de programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022